

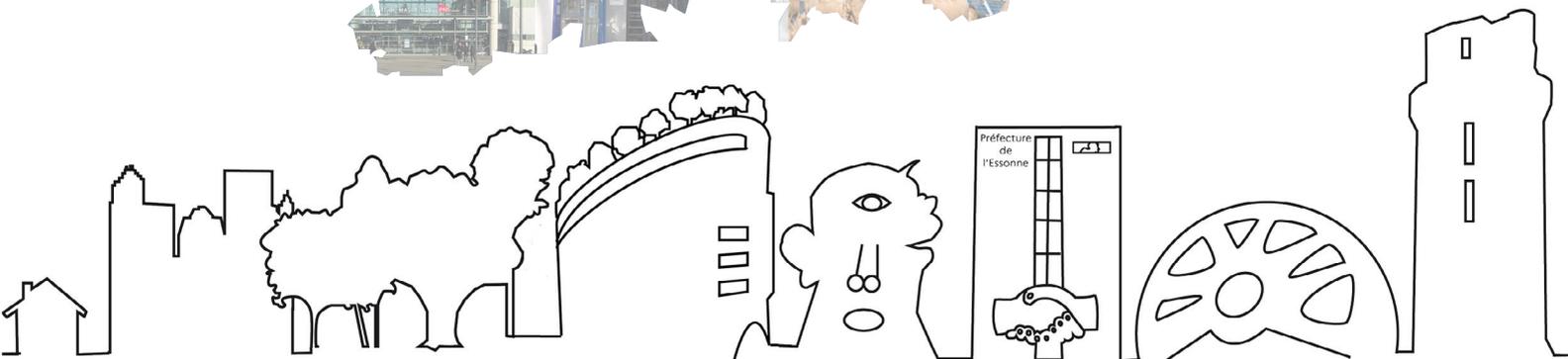


**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT EN ESSONNE

2019 2020





« Relever les défis de l'urgence tout en préparant l'avenir »



Présentation du Rapport d'Activité des Services de l'État en Essonne, en juillet 2019

Rarement un rapport d'activité aura autant été polarisé par un seul évènement que celui qui vous est ici présenté pour la période 2019 et les premiers mois de 2020.

Cet évènement - il est vrai singulier - est celui de l'épidémie du COVID-19 que notre pays a connu depuis le début de l'année 2020 et qui a conduit à bouleverser les agendas des politiques publiques et, plus largement, la vie de nos concitoyens et des territoires pendant plusieurs mois. Cette période a été celle d'une mobilisation intense des partenaires publics et privés, d'abord pour lutter contre le virus et sa diffusion puis pour retrouver, progressivement, une activité sociale, économique et institutionnelle qui concilie la vigilance sanitaire avec les besoins du pays.

Il est donc normal de rendre compte de ce qui a marqué, en Essonne, cette actualité forte et de la manière dont les acteurs locaux ont œuvré dans ce cadre. Pour autant, il aurait été injuste de ne pas évoquer également tout ce qui a marqué par ailleurs l'action des services de l'État, en lien avec

leurs partenaires, au service de notre département et de ses habitants, que ce soit dans l'aménagement du territoire, le cadre de vie, l'économie et l'emploi, la transition écologique, la sécurité, l'accès aux services et la formation.

C'est bien l'objet de ce rapport : manifester, de manière synthétique mais aussi largement que possible, la diversité des missions portées par ces structures mais surtout souligner l'intensité de l'engagement dont elles témoignent de la part des femmes et des hommes qui les animent.

Plus qu'un bilan, cette présentation est donc d'abord une proposition pour approfondir le dialogue et développer encore notre action commune au service de nos concitoyens. C'est le vœu que je forme en vous adressant ce rapport, vous souhaitant une bonne lecture et, je l'espère, quelques découvertes !

Jean-Benoît Albertini
Préfet de l'Essonne



1

TERRITOIRE, POPULATION ET CADRE DE VIE 9

Le logement et l'hébergement 10

- Le secteur de la construction en Essonne
- L'hébergement d'urgence et la lutte contre la précarité dans le logement
- Le schéma départemental des gens du voyage
- La lutte contre les constructions illégales

La rénovation urbaine 18

Les grands projets d'aménagement et les opérations d'urbanisme 21

- Les documents d'urbanisme
- Le suivi des grands projets

Les contrats de ruralité 28

La revitalisation des centres-bourg 30

2

SÛRETÉ et SÉCURITÉ 33

La sécurité du quotidien : une réponse aux problématiques locales de sureté 34

- La sécurité du quotidien
- Les quartiers de reconquêtes républicaine (QRR)
- La prévention de la délinquance et des violences intrafamiliales

Le secours aux personnes et le risque incendie 40

- L'engagement des forces de secours au service des essonniens
- La protection civile : se préparer pour mieux gérer la crise

La sécurité routière 43

Le lien avec la population 46

- Une sécurité co-construite
- Un réseau partenarial étoffé
- La participation citoyenne

La protection du consommateur et la gestion des grands évènements 50

- La sécurité des consommateurs et des usagers
- Le suivi des établissements recevant du public
- La gestion des rassemblements

3

LA POLITIQUE ÉDUCATIVE 55

Une école au service de la réussite de tous 57

- Une priorité affirmée au premier degré, pour les apprentissages fondamentaux
- «Devoirs faits» : une mesure de justice sociale

Une école inclusive pour tous les élèves 59

Une école ouverte sur le monde 60

- Des comités locaux école-entreprise (CLEE) reliant l'école au monde économique
- Une nécessaire ouverture à l'art et à la culture

Une école de l'engagement 61

4

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI 63

Investir dans l'innovation 66

- Focus sur les clusters d'innovation de l'Essonne

Une agriculture dynamique, innovante et durable 69

- Un écosystème propice à l'innovation
- Une initiative prometteuse pour la cressiculture
- Une production et alimentation locales

L'insertion par l'emploi et la formation 72

- L'action des Missions Locales
- L'emploi des personnes en situation de handicap
- L'apprentissage
- La mise en place des bassins emploi-formation

La politique de la ville, vers le développement économique et l'insertion par l'emploi 75

- L'emploi dans les Quartiers Prioritaires de la Ville
- Les contrats de ville

La lutte contre la pauvreté et l'insertion par l'économie 80



5

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET NUMÉRIQUE

Des projets intégrés de territoires

- Les plans Climats Air France Énergie Territoriaux
- La Communauté Départementale de Transition Écologique
- Les contrats de transition écologique
- Le soutien à l'investissement dans la transition écologique

La rénovation énergétique des bâtiments

La préservation de la ressource en eau

La gestion et la valorisation des déchets

- La valorisation énergétique des déchets
- Le développement de la méthanisation
- La lutte contre les dépôts sauvages de déchets
- Le contrôle des installations classées

L'accès au très haut débit et la couverture mobile

83

84

86

88

89

92

6

LES SERVICES AUX PUBLICS

Ouvrir pour la proximité des services aux publics

- La qualité de l'accueil dans les services publics : une priorité départementale
- Un point d'entrée de proximité vers plusieurs administrations : les Espaces France Services
- Un réseau de finances publiques adapté aux besoins des territoires
- L'accueil du public en préfecture et sous-préfectures

Des procédures administratives accessibles en ligne

- La numérisation des démarches administratives en préfecture et sous-préfectures
- Les services de l'État en chiffres

95

96

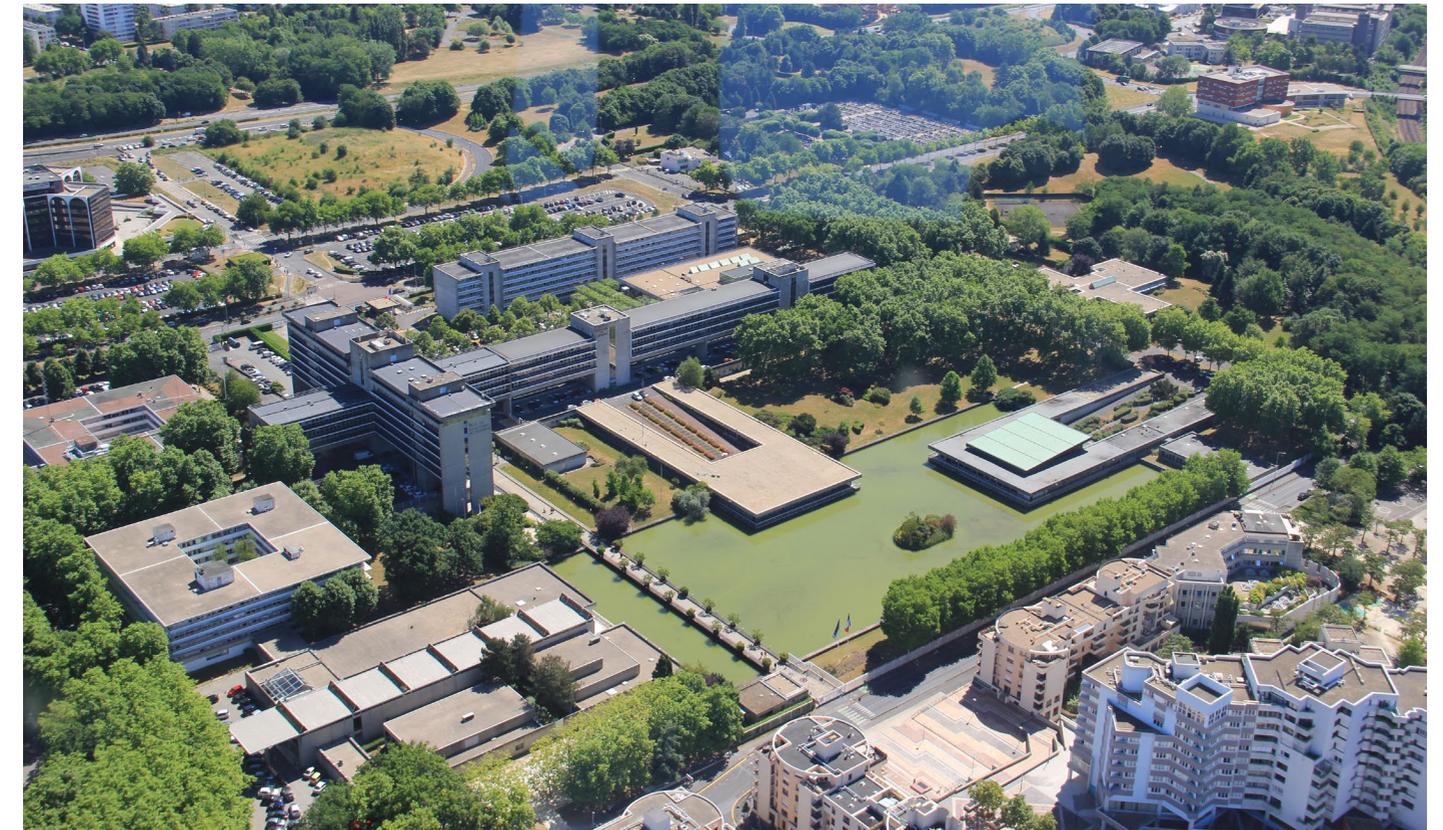
102

7

CORONAVIRUS : GESTION DE LA CRISE COVID-19

(Document en insert)

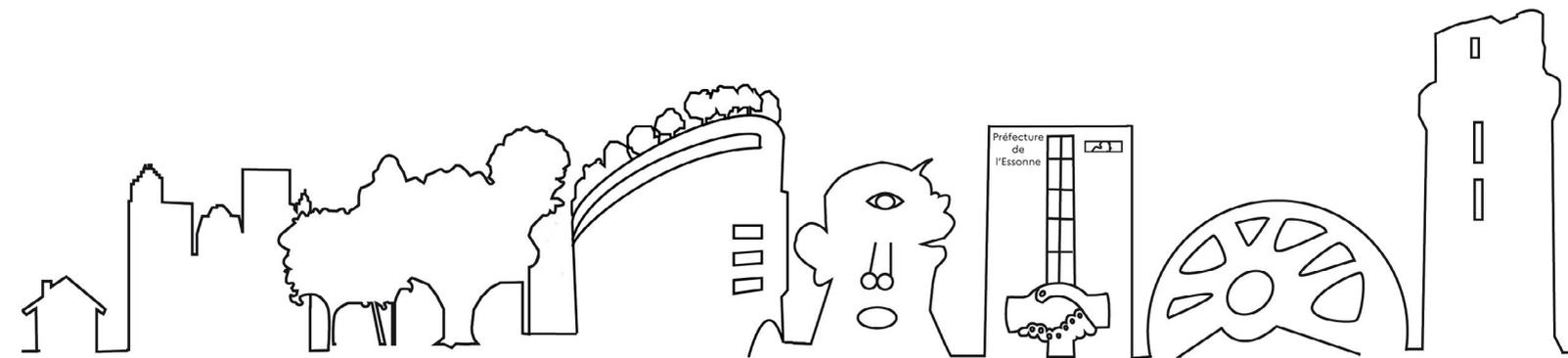
Point d'actualité à fin juin 2020 sur la gestion de la crise sanitaire et le déconfinement





1 TERRITOIRES, POPULATIONS ET CADRE DE VIE

Accompagner les dynamiques,
saisir les opportunités et
prévenir les déséquilibres





LE LOGEMENT ET L'HÉBERGEMENT

La production de logements constitue un enjeu majeur pour répondre aux besoins grandissants de la population à l'échelle de la région Île-de-France, et de l'Essonne en particulier.

Cet enjeu est porté par la loi du Grand Paris et le Schéma Directeur de la Région Île-de-France - qui prévoient la construction de 70 000 logements par an - et décliné localement par le schéma régional de l'habitat et de l'hébergement, et désormais au niveau intercommunal par deux programmes locaux de l'habitat (quatre autres en cours d'élaboration).

LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION EN ESSONNE

Après que la construction de logements a dépassé les objectifs dévolus à l'Essonne en 2016 et 2018, 2019 a montré l'amorce d'un repli même si **les volumes records d'autorisations des années précédentes permettent une concrétisation élevée de mises en chantier en 2019** (9 500 logements commencés en Essonne).

La construction de logement social

Après une diminution du nombre de logements sociaux agréés en 2018 (avec 2 858 logements sociaux agréés hors reconstitution de l'offre ANRU) qui faisait suite aux années records de 2016 et 2017, **l'année 2019 est marquée par une hausse du nombre de logements sociaux financés avec 3 430 logements agréés.**

La part des logements destinés aux personnes les plus en difficulté, aussi bien économiquement que socialement, est très importante : elle représente plus de 68 % des agréments pour un **engagement financier de l'État de plus de 11 M€ de subventions directes.**

Un partenariat étroit entre le Conseil Départemental et l'État sous l'égide du Plan Départemental d'Action Pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), complété par des financements apportés par l'appel à projet national, a permis cette année à l'Essonne de compter parmi les départements produisant le plus de logements spécifiques très sociaux à l'échelle nationale.

En 2019, 85 logements très sociaux ont été agréés avec le concours des associations engagées dans la démarche (Solidarités Nouvelles pour le Logement, Monde en Marge Monde en Marche et Habitat et Humanisme).

L'année 2019 a permis un rééquilibrage de l'offre sur l'ensemble du territoire départemental, avec plus de 62 % de la production de logements sociaux localisée dans les communes qui n'atteignent pas encore le taux de 25 % fixé par l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU), conformément au Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH) de 2017.

Les partenariats avec les collectivités territoriales

En réponse au défi de l'accès à un logement abordable, les intercommunalités et leurs communes manquant de logements sociaux sont invitées à mener une politique active en matière de développement de leur offre sociale, tout en veillant à garantir et améliorer la mixité sociale sur leur territoire.

Dans cette perspective, l'État accompagne les intercommunalités dans la réalisation et la mise en œuvre de leurs programmes locaux de l'habitat (PLH), documents de programmation et de mise en œuvre des politiques locales de l'habitat à l'échelle intercommunale sur 6 années.

L'année 2019 a vu l'adoption de deux premiers PLH dans les territoires de la Communauté d'agglomération Paris Saclay et la Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération. Ces documents programment la production de logements sociaux supplémentaires. Quatre autres intercommunalités ont actuellement des démarches en cours, dont trois devraient aboutir en 2020.

En 2019, le Préfet a également signé 2 nouveaux contrats de mixité sociale (CMS) avec les communes de Nozay et de Saint-Germain-lès-Corbeil. À travers ces contrats, les communes se sont engagées à mobiliser tous les leviers disponibles pour créer des logements sociaux et pour favoriser la mixité sociale. Ces deux communes ont satisfait à leurs objectifs de production de logements sociaux fixés sur la période triennale 2017-2019 et se sont vu lever leur état de carence par le Préfet.

Signature du contrat de mixité sociale de Nozay le 23/07/19



Bilan 2019 de l'attribution de logements sociaux par l'État

5 544 désignations de ménages sur lesquels 1 601 se sont vu attribuer un logement social :

- dont 81 sur le contingent des communes carencées au titre de la loi SRU

- dont 469 reconnus prioritairement urgents DALO



3 430 logements agréés en 2019 (+ 20%)



L'HÉBERGEMENT D'URGENCE ET LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ DANS LE LOGEMENT

La lutte contre l'habitat indigne

L'hébergement d'urgence

Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO 91) porté par la Croix Rouge Française est chargé d'orienter les personnes sans abri vers la solution d'hébergement la plus adaptée à leur situation.

Le 115 (numéro gratuit), partie intégrante du SIAO, est disponible 24h/24 et 365 jours/an. Des écoutants répondent aux appels des personnes, mais aussi des professionnels du social et du médico-social, ou encore des citoyens signalant des situations de vulnérabilité.

Le dispositif s'articule autour d'une offre permettant de répondre aux besoins des usagers : accueillir et héberger les personnes et les familles sans-abri et les accompagner vers un logement ou une structure d'insertion adaptée si la situation le permet.

En janvier 2020, la structure d'hébergement d'urgence est composée de 4 153 places :

- ▶ 775 places en centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)
- ▶ 1 378 places en centre d'hébergement d'urgence (CHU) et abri de nuit
- ▶ Un peu plus de 2 100 places en hôtel mobilisées chaque nuit par le SIAO/115 de l'Essonne

Ce dispositif a connu une très forte croissance au cours des dernières années. Le ratio de l'offre d'hébergement généraliste départemental se situe dans la moyenne régionale : 5,3 places pour 1 000 habitants pour une moyenne régionale de 5,5 en 2019.

La prévention des expulsions locatives

La coordination des différentes instances et acteurs intervenant dans la prévention des expulsions se fait dans le cadre des Commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX). Elles réunissent les services de l'État en charge de la prévention (DDCS) et ceux saisis des demandes de concours de la force publique, les services sociaux, les représentants des bailleurs et des locataires, la caisse d'allocations familiale, la Banque de France.

- ▶ En 2019, 298 situations complexes de ménages menacés d'expulsion ont été étudiées au cours de 35 commissions

Le Gouvernement a fait de la lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil une priorité, afin de protéger les personnes les plus vulnérables et garantir à chacun un logement respectueux de la dignité humaine.

L'Essonne est un des six départements désignés par le Gouvernement pour l'intensification de la lutte contre l'habitat indigne.

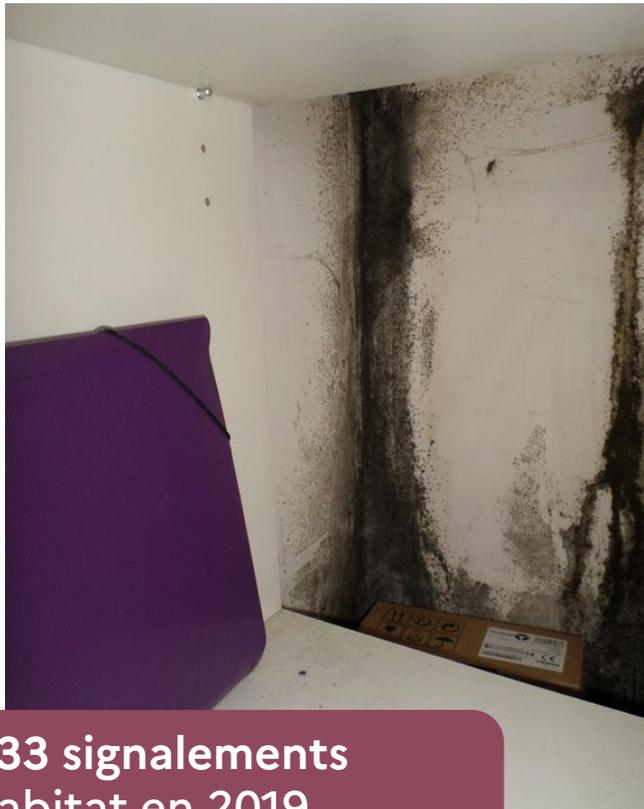
Dans ce cadre, le rôle de coordination des Pôles Départementaux de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) a été renforcé. Ces derniers sont chargés de mettre en place des plans pluriannuels de lutte contre l'habitat indigne.

L'année 2019 a été consacrée à l'élaboration par les membres du PDLHI du plan départemental 2020-2024 de lutte contre l'habitat indigne. Signé le 14 janvier 2020, il articule trois enjeux prioritaires en réponse à l'objectif d'accélération et de coordination autour de la lutte contre l'habitat indigne :

- ▶ Structurer l'action des acteurs
- ▶ Mobiliser les nouveaux outils de lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil
- ▶ Renforcer la communication

Signature du contrat du PDLHI le 14/01/2020





**333 signalements
habitat en 2019**

Le service Santé environnement de la Délégation départementale de l'ARS, en tant que guichet unique des signalements d'habitat indigne a reçu 333 signalements habitat au cours de l'année 2019.

Ceux-ci proviennent en majorité des communes, de particuliers, des services d'intervention (Police – Gendarmerie – SDIS) et des services sociaux.

Sur les 130 logements et 10 parties communes ayant fait l'objet d'une visite par l'unité territoriale essonnoise de l'ARS, 93 logements ont fait l'objet d'une évaluation sanitaire.

- ▶ Sur le territoire de Grigny plus spécifiquement, 27 enquêtes à domicile ont été réalisées et ont abouti à la prise de 12 arrêtés préfectoraux constatant l'insalubrité.

Les efforts réalisés spécifiquement dans le cadre de l'opération d'intérêt national de requalification des copropriétés dégradées (ORCOD) se retrouvent dans la mobilisation des services de l'ARS au sein du Comité d'acquisition et de relogement en tant qu'expert sanitaire, ainsi qu'au sein des autres instances ad hoc créées entre les services de l'État et la collectivité.

Ce travail constant se poursuit avec la mise en place d'un groupe local de traitement de la délinquance dédié à la lutte contre l'habitat indigne. Ce groupe local piloté par le parquet suit particulièrement l'activité des marchands de sommeil.

La requalification des copropriétés d'intérêt national

Créée et déclarée d'intérêt national par décret du 26 octobre 2016, l'opération de requalification de la copropriété dégradée d'intérêt national (ORCOD-IN) Grigny 2 est la deuxième des trois ORCOD-IN en France.

Le pilotage de l'ORCOD-IN a été confié par ce même décret à l'Établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF).

La copropriété Grigny 2 fait l'objet d'un troisième plan de sauvegarde, engagé en 2014 et prorogé en 2019 pour deux ans. Il doit permettre à court terme :

- ▶ la scission de la copropriété, composée d'un syndicat principal et de 27 syndicats secondaires
- ▶ la réalisation de travaux d'urgence, le cas échéant, quand la santé et la sécurité des occupants sont menacées
- ▶ l'amélioration immédiate du cadre de vie et du lien social

Le financement de ces travaux jugés urgents a ainsi fait l'objet d'une décision exceptionnelle de la part de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), permettant de subventionner les copropriétaires à hauteur de 100 % des coûts hors taxes des travaux (près de 34 M € à l'échelle de la copropriété).

La résorption des bidonvilles

La population des bidonvilles du département est constante depuis plusieurs années (environ 600 personnes sur une vingtaine de campements de taille moyenne). Ces bidonvilles se situent essentiellement dans l'agglomération d'Évry et à proximité des centres urbains.

L'action de l'État pour la résorption des bidonvilles repose sur :

- ▶ Une évacuation systématique des campements présentant des situations dangereuses. Les services de l'État assurent une plus grande réactivité dans la programmation et la préparation des démantèlements en tenant compte des contraintes juridiques et opérationnelles. En 2019-2020, la Préfecture et la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) ont coordonné 21 évacuations et 186 mises à l'abri
- ▶ Des projets locaux d'insertion. La Préfecture, la DDCS et la Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) en collaboration avec l'opérateur régional et les associations locales collaborent pour une insertion durable des ressortissants des bidonvilles. Les différents dispositifs d'hébergement d'urgence, de logement temporaire, les structures de l'insertion par l'activité économique peuvent être mobilisés en ce sens

En 2019, les services de l'État ont mené une opération inédite de mise à l'abri des occupants de la cité de l'Air à Athis-Mons



Depuis 2015, 44 pavillons appartenant à la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) et 9 pavillons appartenant au bailleur social Immobilière 3F faisaient l'objet d'une occupation illicite au sein du quartier de la Cité de l'Air à Athis-Mons. Des décisions d'expulsion successives des occupants ont été prononcées par la justice en 2015 et 2018.

Compte tenu de l'ancienneté des occupations et des situations de vulnérabilité de nombreux occupants, le préfet de l'Essonne a confié une mission d'évaluation sociale préalable des occupants au groupement d'intérêt public Habitat et Interventions Sociales (GIP-HIS) – opérateur public régional chargé notamment d'accompagner le relogement de publics présentant des difficultés d'accès au parc locatif.

Ce travail social, débuté en septembre 2018, a permis une évaluation complète de la situation des 83 ménages recensés initialement.

Lors de l'évacuation du site en juillet 2019, des propositions de mise à l'abri ont été faites à 92 ménages représentant plus de 350 personnes. 45 ménages ont effectivement été pris en charge à leur demande.

LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES GENS DU VOYAGE

Le nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage est entré en vigueur le 24 avril 2019. Il prévoit notamment la réalisation de 3 nouvelles aires de grands passages.

La première des 3 nouvelles aires a été ouverte le 3 mai 2019 à Brétigny-sur-Orge.

Elle a accueilli depuis son ouverture 8 groupes et a permis de réduire de 23 % le nombre d'installations illicites de plus de 50 caravanes. Au 31 décembre 2019, le taux de réalisation du schéma départemental des équipements est de 57,7 %.

Type d'accueil	Préconisations	Réalisations	Taux de réalisation (%)
Aires permanentes d'accueil	25	24	96%
Aires de grands passages	4	2	50%
Aire de moyens passages	3	0	0
Terrains familiaux locatifs	13	0	0

La mission de médiation et de coordination départementale des gens du voyage a débuté ses activités le 1er juillet 2019. Elle permet de réguler les installations et de prévenir les occupations illicites grâce à une fluidification de la circulation de l'information entre les acteurs et la préparation des saisons de grands passages. Le médiateur «gens du voyage» est l'interlocuteur privilégié des élus et des collectivités territoriales et organismes privés (propriétaires et entreprises) pour trouver des réponses à l'ensemble des questionnements liés à la présence de familles du voyage.

LA LUTTE CONTRE LES CONSTRUCTIONS ILLÉGALES

Le département de l'Essonne est particulièrement concerné par le mitage qui menace les espaces agricoles et naturels. Un travail coordonné entre services de l'État (Préfecture, Procureur de la République, Direction départementale des finances publiques, Direction départementale des territoires) et l'Union des maires de l'Essonne (UME) vise une application du droit la plus efficace possible.

En 2019, cette politique a abouti à une première démolition par le contrevenant d'une construction illégale à Breuillet. La puissance publique (les communes et les sous-préfectures avec l'appui de la DDT, des forces de l'ordre et des pompiers) a aussi conduit deux opérations de démolition d'office en octobre 2019, marquant sa détermination à faire respecter la loi : la première à Étampes et la seconde à Fontenay-les-Briis. 3 autres actions sont engagées pour 2020.



LA RÉNOVATION URBAINE

L'objectif de la rénovation urbaine est de transformer profondément les quartiers prioritaires pour y résoudre les dysfonctionnements urbains les plus importants.

Le premier Programme National de Rénovation Urbaine s'est traduit en Essonne par la rénovation de 24 quartiers correspondant à un montant total de travaux de plus de 2 Mrds€.

Ces interventions ont été subventionnées par l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) à hauteur d'environ 595 M€. Ceci place l'Essonne parmi les premiers départements en termes d'investissements dans ce domaine.

Près de 12,7 M€ de subventions ont été versés en 2019. L'ensemble du premier programme national de rénovation urbaine sera soldé au 31 décembre 2020, ce qui représente une soixantaine de dossiers de financements pour 35 M€ de subventions à verser aux différents maîtres d'ouvrage.

Les 8 quartiers d'intérêt national sont :

Nom du quartier	Population du quartier	Revenu médian
Grand Vaux (Savigny/Orge)	4 470	12 000 €
Les Cinéastes/la plaine (Épinay/Orge)	6 410	11 200 €
Les Hautes Mardelles (Brunoy)	2 530	10 000 €
La Grande Borne/Le Plateau (Viry-Châtillon)	17 350	10 300 €
Grigny 2 (Grigny)	14 150	8 700 €
Les Pyramides/Bois Sauvage (Évry)	13 230	10 800 €
Le Parc aux Lièvres (Évry)	2 460	12 100 €
Les Tarterêts (Corbeil-Essonnes)	6 760	8 600 €

Le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU)

La mise en œuvre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) a été actée par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Cette dernière a redéfini les périmètres. 14 quartiers ont été retenus en Essonne, dont 8 au titre des priorités nationales et 6 au titre des priorités régionales.

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU), l'Essonne compte 8 quartiers d'intérêt national et 6 quartiers d'intérêt régional :



Les 6 quartiers d'intérêt régional sont :

Nom du quartier	Population du quartier	Revenu médian
La Prairie de l'Oly (Montgeron/Vigneux sur Seine)	3 190	11 900 €
La Croix Blanche (Vigneux-sur-Seine)	5 680	11 600 €
Le quartier Bel Air (Longjumeau)	2 650	12 800 €
Le Canal (Évry- Courcouronnes)	5 600	11 200 €
Le Plateau (Ris-Orangis)	5 270	12 700 €
Le Plateau de Guinette (Étampes)	2 450	10 200 €

Sur les 14 projets essonnais, au 1er avril 2020 :

- ▶ 5 PRIN ont été validés pour un montant total de 328,1 M€ de concours financiers ANRU
- ▶ 6 PRIR ont été validés pour un montant total de 64,2 M€ de concours financiers ANRU



L'année 2020 permettra la validation des trois derniers projets de renouvellement urbain, tous d'intérêt national. Ce travail de validation des projets se poursuit par la rédaction et la signature des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain, document contractuel fixant les engagements financiers de chacun des acteurs nécessaires à la délivrance des subventions.

En parallèle de ces phases d'élaboration des projets et de rédaction des conventions, les processus de relogement des ménages occupant le patrimoine voué à être démolit se poursuivent ou se mettent en place. Cette phase conditionne la montée en charge opérationnelle des projets et fait l'objet d'une mobilisation importante des porteurs de projet et de leurs partenaires.

Au 31 décembre 2019, le processus de relogement a démarré pour 931 ménages dont le logement était voué à la démolition :

▶ 551 solutions de relogements ont été trouvées pour ces ménages

▶ 117 relogements ont été effectués à partir du contingent de l'État destiné aux personnes mal logées



LES GRANDS PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET LES OPÉRATIONS D'URBANISME

LES DOCUMENTS D'URBANISME

La planification essonnoise a été marquée en 2019 par :

- ▶ l'achèvement de 32 procédures de Plans Locaux d'Urbanisme et cartes communales, en conclusion du cycle entamé après la loi ALUR et les élections municipales de 2014 ; 184 communes sont ainsi couvertes par un PLU ou une carte communale
- ▶ la montée en puissance des schémas de cohérence territoriale : approbation du Schéma de cohérence territoriale (ScoT) Coeur d'Essonne Agglomération, et avancement des ScoT Grand Paris Sud, Val d'Essonne et de la Métropole du Grand Paris
- ▶ le déploiement du Géoportail de l'Urbanisme, instrument de la transition numérique ; en 2019, 50 PLU et cartes communales ont été publiés sur cet outil accessible à tous et le succès ne se dément pas en 2020. Les règles d'urbanisme sont ainsi à portée de clic

Dans ce contexte, l'État a accompagné les territoires en veillant à leur sécurité juridique et à la prise en compte des enjeux de lutte contre l'artificialisation des sols, de développement équilibré de l'offre de logements, de préservation de l'environnement et des paysages et de prévention des risques et nuisances.

31 avis du représentant de l'État ont été formulés sur des PLU arrêtés et autant de recours gracieux sur des PLU approuvés. La commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers a aussi systématiquement contribué par ses avis à une gestion plus économe des espaces dans l'élaboration de projets des collectivités.

L'application du droit des sols (ADS) :

En 2019, dans le cadre de la professionnalisation des instructeurs ADS des collectivités, le pôle conseil et assistance ADS de la DDT a organisé des ateliers d'approfondissement des connaissances : **7 sessions avec 89 participants au total sur le thème « instruction des permis de construire en lotissement »** et **6 sessions avec 59 participants sur le thème « certificats d'urbanisme »**.



LE SUIVI DES GRANDS PROJETS ESSONNIENS

Les chiffres clés dans les différentes Opérations d'intérêt national (OIN)

► OIN périmètre aéroportuaire ADP :

10 demandes d'autorisations d'urbanisme traitées

► OIN Sénart :

204 demandes d'autorisations d'urbanisme traitées

► OIN Porte Sud du Grand Paris :

19 demandes d'autorisations d'urbanisme traitées dont un projet de centrale solaire sur le parking de stockage de véhicules de la société TEA à Fleury-Mérogis, l'extension de l'usine Coca-Cola à Grigny et Fleury Mérogis

► OIN Plateau de Saclay :

144 demandes d'autorisations d'urbanisme traitées dont les laboratoires Agro Paris Tech et l'INRA à Palaiseau, la faculté de pharmacie et le centre de recherche Servier dans le quartier du Moulon, le lycée international à Palaiseau ainsi que la future sous-préfecture, le projet du grand Dôme et du Dojo de la FFJ (Fédération française de judo) à Villebon sur Yvette, les permis d'aménager des liaisons douces sur le plateau de Saclay



Vue aérienne du plateau de Saclay

L'OIN du plateau de Saclay

Parmi les trois secteurs de développement du plateau de Saclay, les zones d'aménagement concerté du quartier de l'École Polytechnique et du quartier du Moulon sont en pleine phase opérationnelle et de nombreux permis de construire ont déjà été délivrés. Le troisième secteur, créé par arrêté préfectoral en fin d'année 2019 et encore à l'étude, est la zone d'aménagement concerté de Corbeville qui permettra d'assurer la jonction entre les deux quartiers précédemment cités.

Le projet de regroupement Agro-Paris-Tech/INRA sur le campus de Saclay a franchi une nouvelle étape. Projet d'ampleur, il est accompagné par de grands aménageurs publics, accueillera un ensemble de 8 bâtiments autour d'un jardin, pour un total de 65 994 m² de surface de plancher. L'ensemble constituera l'un des tout premiers pôles mondiaux pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement.

L'aménagement du plateau englobe nécessairement le développement de l'offre de transport. Notamment, le projet de ligne 18 du réseau du métro du Grand Paris Express qui a été déclaré d'utilité publique, a fait l'objet de la confirmation par l'État d'une mise en service en 2026 pour le tronçon compris entre Massy et le CEA Saint-Aubin.

Outre la mise en service de la ligne 18 du métro, la reconfiguration de la gare routière de Massy-Atlantis est un élément constitutif de l'amélioration de la desserte du Plateau de Saclay et plus particulièrement de la mise en site propre de la 91.06 (Massy-Quartier École Polytechnique-Christ de Saclay). Les premiers travaux ont démarré en 2020 pour un objectif de livraison en 2022.

La réalisation de liaisons douces desservant depuis la vallée, le plateau de Saclay, constitue un enjeu de continuités urbaines qui était déjà identifié dans le Contrat de Développement « Territorial Paris Saclay Territoire Sud ».

L'accompagnement de l'État s'est formalisé en 2018 par une subvention du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) d'un montant de 727 324 € et d'un concours du FNADT pour un montant de 152 417 €. En 2019, l'État consacre pour la réalisation de ces liaisons douces plus d'1 M€ au moyen de l'enveloppe régionale du FSIL. Le permis d'aménager portant sur le volet paysager a été déposé en mars 2019 par l'EPA Paris-Saclay, maître d'ouvrage.



Le pôle de présentation et de conservation des collections du centre Pompidou

Au terme d'une procédure associant les services du ministère de la Culture et les équipes du Centre Pompidou, conduite tout au long de l'année 2018, la candidature de la Ville de Massy a été retenue parmi les 9 déposées pour accueillir le pôle de présentation et de conservation des collections du centre Pompidou. Le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, la Ville de Massy et l'Université Paris-Saclay se sont mobilisés pour l'aboutissement de ce projet en partageant l'ambition de l'inscrire dans une démarche globale de promotion de l'art moderne en Essonne.

Le Projet doit permettre au Centre Pompidou de disposer d'un lieu unique accueillant l'ensemble de ses réserves (tous secteurs de collections confondus), répondant à ses besoins d'accroissement sur au moins 25 ans. Le Conseil Départemental de l'Essonne s'est engagé à réaliser un programme de travaux de réhabilitation fonctionnelle et technique du château du Domaine départemental de Chamarande, permettant notamment l'accueil d'expositions temporaires.

Une convention État-Conseil Départemental-Ville de Massy, prévoit l'accompagnement financier de l'État au financement de ces opérations connexes avec une subvention totale de 7 M€.

Le territoire de la Porte Sud du Grand Paris

Le Contrat d'Intérêt National de la Porte sud du grand Paris a bénéficié en 2018 d'une enveloppe de près de 11,5 M€, assurant le financement de 15 projets structurants.

Les financements de 2019 (3 828 517€) sont axés en priorité sur le renforcement de l'attractivité de l'agglomération d'Évry-Courcouronnes, démarche partenariale engagée depuis novembre 2018, et sur la poursuite du développement de l'ex-base aérienne 217 (BA217).

Vue aérienne de l'OIN Grand Paris Sud, @GPS



Le développement de Terratec

L'ambition de Terratec (située à Bruyères-le-Châtel), qui s'inscrit aussi dans le cadre du dispositif Territoire d'Industrie, est de devenir un centre de compétences et de mener, en accompagnement des PME, des projets européens, dans un environnement dédié à la simulation numérique.

Les services de l'État ont accompagné en 2019 le projet de construction d'un grand centre de données à proximité immédiate de Terratec et du CEA dont les capacités de calcul déjà présentes sur le site seront mises à profit.

La poursuite de l'aménagement de la base aérienne 217

L'aménagement de l'ex BA217 se poursuit en 2019, avec le soutien financier de l'État, par l'aménagement de l'extension de la zone industrielle de la Tremblaie au Plessis-Paté ou la construction de locaux dédiés au cluster drone à Brétigny.

L'année 2019 a vu la mise en service effective du site d'Amazon au mois d'août qui a accueilli très rapidement plus de 2 000 salariés. La sous-préfecture de Palaiseau a favorisé les échanges entre la Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne et Île-de-France Mobilités pour optimiser la desserte du site (renforcement des fréquences des liaisons par bus, notamment depuis la gare de Brétigny, rapprochement des arrêts de bus de l'entrée du site...)

L'agglomération nourrit aussi l'ambition de devenir un territoire pionnier de la transition agricole et alimentaire, avec notamment le projet Sésame (cf page 71).

Inauguration du centre de distribution Amazon à Brétigny-sur-Orge le 22/10/2019





Le renforcement de l'attractivité de l'agglomération d'Évry-Courcouronnes

La création de la commune nouvelle d'Évry-Courcouronnes au 1^{er} janvier 2019 a renforcé l'ambition stratégique partagée du Contrat d'intérêt national de la Porte sud du grand Paris. Il s'agit, parallèlement au programme « Action Cœur de Ville », de développer l'attractivité du cœur d'agglomération au service du développement urbain, de l'essor économique, de l'emploi et de l'offre culturelle.

Dans cette perspective et en collaboration étroite avec les collectivités territoriales (Département, communauté d'agglomération et Ville), l'État a proposé dès 2018 un travail de réflexion stratégique, prospectif et opérationnel, avec un fort niveau d'ambition : structurer un pôle métropolitain sud francilien.

De nombreux ateliers thématiques ouverts à l'ensemble des acteurs du territoire (dont l'université, la CCI, des habitants, agents des collectivités...) se sont tenus, pour se conclure fin 2019 par une restitution partagée avec l'ensemble des partenaires de la démarche en comité de pilotage.

Le dernier comité de pilotage de 2019 a également permis de confirmer le souhait partagé de mettre en œuvre un projet partenarial d'aménagement (PPA) au sein de l'OIN de la Porte Sud du Grand Paris, avec l'appui de la SPLA-IN, aménageur public soutenu par l'État dans le cadre d'une gouvernance partagée avec les collectivités.

La démarche « Évry-attractivité » a pu se déployer dans le courant de l'année 2019 et se poursuivre en phase opérationnelle en 2020.

L'État a parallèlement mobilisé dans le cadre de la démarche « Évry-attractivité » les acteurs suivants :

- ▶ Business France pour engager un travail spécifique sur le marketing territorial et l'attractivité économique
- ▶ la DRAC Île-de-France afin d'ouvrir des pistes sur le volet culturel de la démarche
- ▶ Haropa en vue d'appréhender les enjeux portuaires et fluviaux liés à la proximité de la Seine dans toutes ses fonctionnalités

Le Grand Orly

En lien avec les Rencontres d'Orly organisées par les Conseils départementaux du Val-de-Marne et de l'Essonne au printemps 2019, la réflexion en vue d'un projet partenarial d'aménagement (PPA) sur le territoire du Grand Orly a été poursuivie et concrétisée en 2019. Elle a abouti à la signature d'un PPA en janvier 2020.



Tramway T7

Le Grand Orly constitue un pôle d'emploi important dans les domaines industriel, tertiaire, logistique, hôtelier et commercial (170 000 emplois). Il constitue également un vaste territoire de plus de 360 000 habitants.

Le potentiel foncier dont il dispose et les perspectives d'amélioration de la desserte par les transports (prolongement de la ligne 14 du métro du Grand Paris, du tramway T7 à Juvisy-sur-Orge...) offre des perspectives de développement intéressantes.

Afin d'élaborer ce PPA, une série d'échanges bilatéraux, de comités de pilotage et de comités techniques ont ensuite permis de confirmer la mobilisation des décideurs dans un cadre partenarial élargi aux principaux opérateurs et entreprises du territoire, et d'élaborer le document de manière collégiale, sur la base d'un diagnostic territorial élaboré par les services de l'État (Val-de-Marne et Essonne) et l'EPA ORSA.

Le périmètre du PPA couvre 17 communes dont 8 dans l'Essonne : Paray-Vieille-Poste, Athis-Mons, Morangis, Juvisy-sur-Orge, Savigny-sur-Orge, Viry-Châtillon) et 2 communes de la Communauté Paris Saclay (Wissous et Chilly-Mazarin).

L'année 2020 devrait voir la concrétisation du plan d'actions annexé au PPA, qui prévoit des études cadres partenariales, notamment sur les mobilités et sur le développement économique et urbain, des réflexions sur des secteurs opérationnels par exemple sur la RN7 sud, des groupes de travail, par exemple sur la lutte contre les nuisances sonores aéroportuaires, et un appel à manifestations d'intérêt porté par le Conseil départemental de l'Essonne.



LES CONTRATS DE RURALITÉ

Les contrats de ruralité, issus des comités interministériels constituent des outils de contractualisation entre l'État et les intercommunalités afin de mobiliser l'ensemble des dispositifs de droit commun de l'État et de ses partenaires au profit des territoires ruraux.

- ▶ l'accessibilité aux services et aux soins
- ▶ la cohésion sociale
- ▶ la redynamisation des bourgs-centres
- ▶ les mobilités
- ▶ la transition écologique
- ▶ le développement de l'attractivité des territoires (économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme...)

En Essonne, 6 contrats de ruralité ont été signés avec des intercommunalités (Communauté d'agglomération Etampois Sud Essonne, Communauté de communes des 2 Vallées, Communauté de communes du Dourdanais en Hurepoix, Communauté de communes du Pays de Limours, Communauté de communes du Val d'Essonne et Communauté de Communes Entre Juine et Renarde). Pour rappel, ce dernier, signé le 16 décembre 2016, est le premier contrat d'Île-de-France.

Pour 2019, l'enveloppe budgétaire de l'État consacrée aux contrats de ruralité s'élève à 1 197 558 euros. Elle a fait l'objet d'un travail partenarial entre l'État, le Conseil départemental et les intercommunalités éligibles.

Cette concertation permet de financer des projets structurants pour les territoires ruraux.

S'y ajoutent 3 754 978 euros que l'État mobilise au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), dont 2 115 729 euros pour les territoires des 6 intercommunalités signataires des contrats de ruralité et 1 381 563 euros pour les projets des territoires ruraux relevant du Grand Plan d'Investissement.

Ainsi, l'effort financier de l'État pour accompagner les projets dans les territoires ruraux en Essonne, s'élève à 6,33 millions d'euros

Ces crédits représentent une participation de l'État de près de 25 % des 26,13 millions d'euros d'investissement engagés par les collectivités dans des domaines variés : soutien à l'agriculture, développement économique, accès à la culture, aménagement de centres-bourgs, etc.



Signature des contrats de ruralité à la sous-préfecture d'Étampes le 25/06/19

Les conventions financières de ces contrats de ruralité pour 2019 et leurs avenants ont été signées à la sous-préfecture d'Étampes le 25 juin 2019, en présence des présidents des 5 intercommunalités financées à ce titre, du Conseil départemental, du Parc naturel régional du Gâtinais français. Les maires des communes d'Itteville, du Mérévillois, de Saclas, de Dourdan, de Ballancourt sur Essonne, de Boissy-sous-Saint-Yon et de Chauffour-lès-Etrenchy étaient également présents.



LA REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS



«ACTION COEUR DE VILLE» ET OPÉRATION DE REVITALISATION

Le 27 mars 2018, le Ministre de la cohésion des territoires a officialisé la liste des 222 communes bénéficiaires du programme « Action cœur de ville » (ACV), qui vise à redynamiser les centres-villes des villes dites moyennes, c'est-à-dire celles qui ont un rôle de polarité à l'échelle de leur territoire sans appartenir à une métropole. Il s'agit d'intervenir sur :

- ▶ l'habitat
- ▶ le développement économique et commercial
- ▶ l'accessibilité
- ▶ la mobilité
- ▶ la mise en valeur de l'espace public et du patrimoine ainsi que sur l'offre d'équipements et de services publics

L'ensemble des projets doit intégrer trois axes transversaux : l'innovation, le numérique et l'animation des centres-villes. Ce programme est doté de 5 Mrds € sur 5 ans dont :

- ▶ 1 Mrds € de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) en fonds propres et 700 M€ en prêts)
- ▶ 1,5 Mrds € d'Action Logement
- ▶ 1,2 Mrds € de l'Anah

Le département de l'Essonne compte 5 communes bénéficiaires labellisées depuis 2018. Saint-Michel-sur-Orge a été la première commune à signer une convention-cadre le 14 juin 2018 en Île-de-France, suivie par Corbeil-Essonnes, Étampes, Évry, et Arpajon (en octobre 2018)

En outre, afin de conforter le programme « Action cœur de ville », la loi ELAN de novembre 2018 a créé l'« Opération de Revitalisation de Territoire » (ORT), nouvel outil visant à mettre en œuvre un projet global de revitalisation de polarités urbaines, fondé sur une approche territoriale intégrée portée par l'intercommunalité.

L'ORT vise à lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes en s'appuyant sur :

- ▶ une approche intercommunale, afin d'éviter les contradictions de stratégie entre la périphérie et le centre-ville
- ▶ un projet d'intervention qui intègre des actions relevant de différentes dimensions dont la mise en œuvre doit être coordonnée

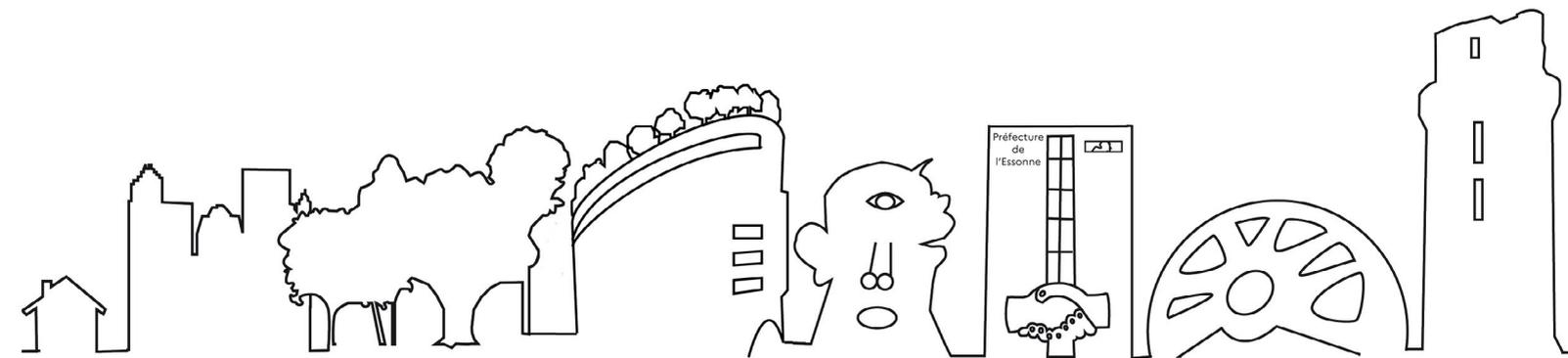
Les effets de l'ORT se manifestent principalement sur le volet commercial, mais également sur le volet habitat puisque toute ORT comprend nécessairement des actions d'amélioration d'habitat. Plusieurs communes en Essonne ont entamé une ORT. Ainsi, la première convention ORT signée en Île-de-France réunit les communes d'Arpajon, Saint-Michel-sur-Orge, Sainte-Geneviève-des-Bois, Brétigny, Breuillet et Marolles en Hurepoix.





2 SÛRETÉ ET SÉCURITÉ

Un réseau d'acteurs mobilisés
pour la protection des
essonniens





LA SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN : UNE RÉPONSE AUX PROBLÉMATIQUES LOCALES DE SÛRETÉ

La lutte contre le terrorisme et la délinquance organisée reste une priorité forte de l'action des forces de sécurité intérieure. Pour autant, le « continuum de sécurité » trouve à s'affiner de plus en plus dans la relation de proximité entre partenaires sur les territoires.

LA SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN



En zone police, la Police de Sécurité au Quotidien (PSQ) a donné lieu à la mise en place de 47 groupes de partenariat opérationnels (GPO) locaux.

Ces groupes associent plusieurs partenaires (mairies, polices municipales, police nationale, bailleurs, transporteurs, éducation nationale, etc.), qui se concertent ainsi régulièrement sur des enjeux localement identifiés (trafics de rue, occupations illicites ou abusives de halls d'immeubles, rodéos moto, barbecues sauvages, etc.).

L'objectif est de mettre en place des stratégies coordonnées de sécurité dans une logique de résolution rapide des problèmes.

En zone gendarmerie nationale, 3 groupes de sécurité du quotidien (GSQ) ont été mis en place : à Palaiseau, à Gif-sur-Yvette et au sein de la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne.

Le Groupement de gendarmerie départementale a créé par ailleurs des postes de gendarmerie avancés, positionnés au sein de locaux commerciaux. Des permanences y sont tenues. Là encore, le but poursuivi est d'être présent au plus près de la population.

LES QUARTIERS DE RECONQUÊTE RÉPUBLICAINE (QRR)

Le quartier des Tarterêts à Corbeil-Essonnes et les quartiers Grande Borne-Grigny 2 (GB-G2) sur la commune de Grigny ont été désignés comme QRR. L'affectation de 30 effectifs supplémentaires à Corbeil-Essonnes et de 15 effectifs à Grigny a permis de renforcer la présence policière dans ces quartiers et d'augmenter l'amplitude horaire des brigades spécialisées de terrain.



Ces mesures ont favorisé :

- Un accroissement significatif du nombre d'infractions révélées en matière de trafic : 13 trafics de stupéfiants ont été démantelés aux Tarterêts contre 5 sur la même période de référence en 2018 et 55 dans les quartiers GB-G2 contre 32 en 2018
- Le désenclavement de certains lieux spécifiques et une amélioration des délais d'intervention des forces de l'ordre

Des résultats positifs ont été enregistrés, à commencer par une baisse des infractions sur la voie publique, respectivement de l'ordre de 10 % et 17 % en 2019. Ce dispositif a également contribué à renforcer la collaboration entre les forces de l'ordre et la police municipale, avec l'instauration d'actions communes (surveillance, intervention, enlèvement d'épaves).

De même, des échanges réguliers ont été instaurés avec le Procureur de la République au sein de la cellule de lutte contre les trafics (CLCT). Cette cellule suit les enquêtes policières, mais aussi les opérations de type CODAF (comités opérationnels départementaux anti-fraude) et d'autres contrôles de police administrative.



LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

La Stratégie départementale de prévention de la délinquance et de la radicalisation 2020-2024

Dans la perspective de la Stratégie nationale 2020-2024 aujourd'hui adoptée, une nouvelle stratégie départementale a été préparée dès le début de l'année 2019 avec l'ensemble des acteurs du département.

L'objectif est de déterminer les mesures opérationnelles nécessaires pour lutter contre la délinquance, en coordination avec les dispositifs de prévention existants ou à déployer, et en partenariat avec les acteurs de terrain.

La stratégie compte aujourd'hui plusieurs priorités d'actions, articulées autour des thématiques suivantes :

- ▶ la prévention de la délinquance des plus jeunes pour les protéger et les aider à devenir des citoyens
- ▶ l'accueil, l'accompagnement et la protection des victimes
- ▶ la lutte contre l'insécurité et le rétablissement de la tranquillité publique
- ▶ la prévention de la radicalisation
- ▶ l'animation renforcée de la prévention de la délinquance et sa gestion opérationnelle

Signature de la stratégie départementale de prévention de la délinquance et de la radicalisation en février 2020



La stratégie a été validée par le Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes, le 26 février 2020. Elle pourra être déclinée localement dans le cadre des conseils locaux et intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance. Les actions mises en œuvre dans ce cadre seront appuyées par le FIPD (Fonds interministériel de prévention de la délinquance).

La prévention des violences intrafamiliales

En 2019, la lutte contre les violences faites aux femmes a donné lieu à plusieurs événements, organisés par la déléguée départementale aux droits des femmes avec d'autres partenaires :

- ▶ JANVIER
Colloque sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail, avec la DIRECCTE, l'école Mines-Télécom, la Chambre de commerce et d'industrie et la CFDT
- ▶ AVRIL ET OCTOBRE
Des ciné-débats sur la prostitution des mineurs, avec le Conseil départemental (Direction de la protection maternelle et infantile) et les acteurs associatifs
- ▶ SEPTEMBRE
Lancement du Grenelle contre les violences conjugales : réunion de 120 professionnels, suivie de plusieurs réunions de groupes de travail (hébergement – logement, suivi des plaintes, coordinateurs des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance)
- ▶ NOVEMBRE
Signature d'une convention avec le Conseil départemental pour le financement de 4 postes d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie et d'une convention pour la coordination entre les forces de l'ordre et les associations spécialisées dans l'accueil et l'accompagnement des victimes de violences conjugales.



COPIL Lutte contre les violences faites aux femmes en décembre 2019



La rédaction du nouveau Plan de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes est prévue pour 2020. Il déclinera, pour l'Essonne, les mesures gouvernementales adoptées fin 2019, afin de lutter plus efficacement contre les violences conjugales et d'autres types de violences sexistes et sexuelles - en coordination avec tous les acteurs du territoire, déjà mobilisés sur cette question (services de l'État, collectivités, associations).

En 2019, des projets associatifs ont été soutenus par le budget de l'État « Égalité femmes-hommes », à hauteur de 240 000 €, en complément d'autres sources de financement étatiques (FIPD, budgets dédiés par les ministères de la Justice, de l'Éducation, de la Santé, etc.).

Former et sensibiliser contre la radicalisation

Pour prévenir la radicalisation, des actions de sensibilisation aux valeurs de la République, au principe de laïcité et à la détection des signaux faibles sont menées, chaque année, en direction des principaux acteurs publics.

En 2019, l'UCLAT (Unité de coordination de la lutte anti-terroriste), la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) et les associations habilitées, ont notamment agi à l'initiative de la préfecture au profit :

- ▶ d'un panel de personnels du SDIS 91, le 1er octobre dernier (120 participants)
- ▶ de l'Éducation nationale : tous les chefs d'établissements scolaires du second degré de l'Essonne et les inspecteurs de l'Éducation Nationale, le 19 décembre dernier (120 participants)
- ▶ du monde du sport : des cadres jeunesse et sport de la DDCS, le 3 février dernier (une dizaine de participants) et des élus, des professeurs d'EPS et des responsables des services sportifs et associatifs des collectivités locales, les 4 juillet et 3 octobre derniers (une centaine de participants)

Intervention d'Alain Bucquet, préfet délégué pour l'égalité des chances, en mars 2020



Une action de sensibilisation/formation a également été menée à destination de l'ensemble des encadrants de la préfecture, des sous-préfectures et des DDI, afin de leur rappeler les mesures de vigilance et les règles de conduites à faire appliquer.

L'année 2020 s'inscrit dans cette dynamique. Des actions sont notamment prévues en direction du monde de l'entreprise, de la santé et des sports.



LE SECOURS AUX PERSONNES ET LE RISQUE INCENDIE

L'ENGAGEMENT DES FORCES DE SECOURS AU SERVICE DES ESSONNIENS

Les sapeurs-pompiers du Service d'Incendie et de secours de l'Essonne ont réalisé 95 951 interventions en 2019 dans le département (96 918 en 2018) :

▶ 80 056 interventions pour secours à personne (78 841 en 2018)

▶ 3 879 interventions pour opérations diverses (6 528 en 2018)

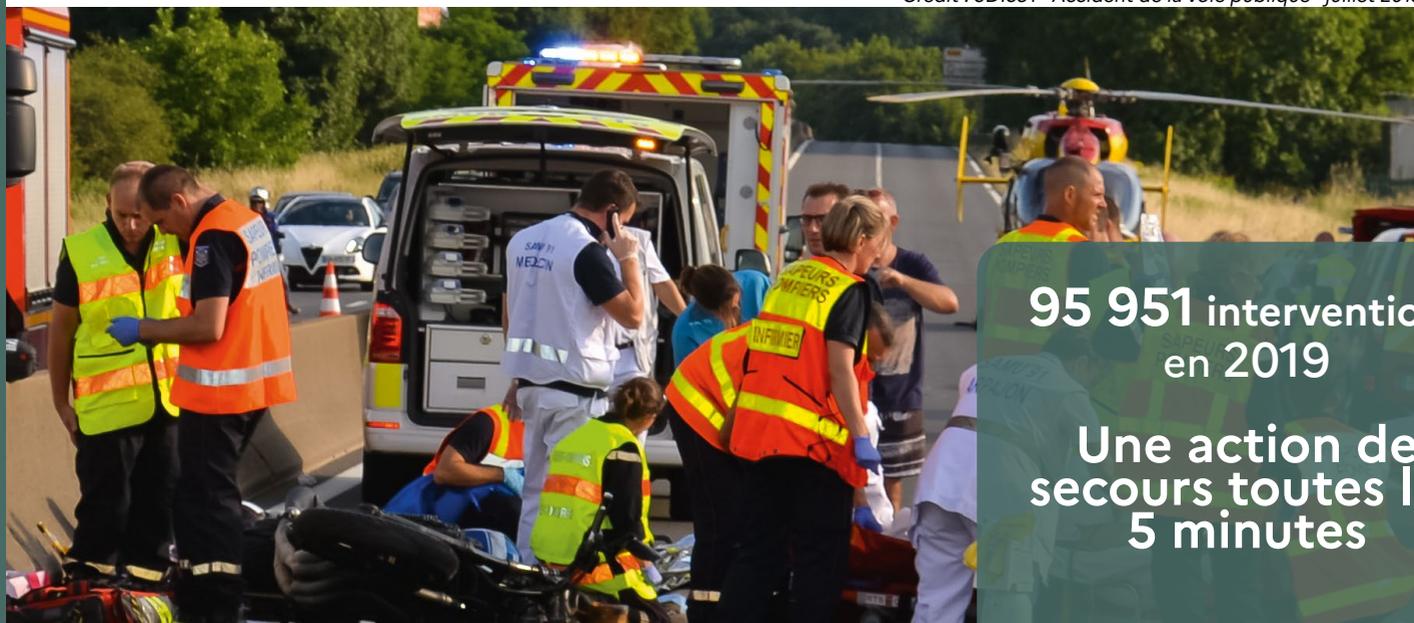
▶ 5 119 interventions pour accidents de la voie publique (4 811 en 2018)

▶ 6 817 interventions pour incendies (6 659 en 2018)

▶ 80 interventions pour risques technologiques (79 en 2018)

299 interventions supplémentaires ont, par ailleurs, été réalisées hors du département en 2019.

Crédit : SDIS91 - Accident de la voie publique - juillet 2019



**95 951 interventions
en 2019**

**Une action de
secours toutes les
5 minutes**

L'épisode « Feux de chaumes » sur l'ensemble du département en juillet 2019 est à signaler particulièrement avec 763 hectares brûlés en Essonne. Sur la seule journée du jeudi 25 juillet, près de 400 sorties d'engins ont été recensées en l'espace de 24 heures. Au pic de l'activité, plus de 300 personnels étaient mobilisés pour faire face à 325 secours d'urgence à personnes et 41 incendies. Trois feux majeurs ont mobilisé 38 engins incendie - soit 152 personnels - et une vingtaine de véhicules, soit 68 personnels.

Le Service d'Incendie et de Secours de l'Essonne a reçu le soutien précieux des agriculteurs – qui ont mis à sa disposition du matériel agricole – ainsi que des forces de sécurité, qui ont établi des périmètres de sécurité.



A l'été 2019, Le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) 91 a reçu 2 demandes de renfort du centre opérationnel de gestion interministériel des crises (COGIC) pour la constitution de colonnes feux de forêt Île-de-France de la part de l'Essonne, de la Seine-et-Marne et du Val d'Oise. Celles-ci ont été engagées au profit du Sud de la France afin de renforcer les équipes sur place. Au total, 58 sapeurs-pompiers essonniers ont été mobilisés.



LA PROTECTION CIVILE : SE PRÉPARER POUR MIEUX FAIRE FACE À LA CRISE

Des exercices de grande ampleur ont été organisés tout au long de l'année 2019, afin de préparer les services à des situations de crise :

Exercice « Prise d'otage à la Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis » - Le 8 octobre 2019

Les personnels de l'administration pénitentiaire, de la gendarmerie, du SDIS et de la préfecture ont testé les procédures applicables en pareille situation, notamment en termes de coordination interservices et de commandement.



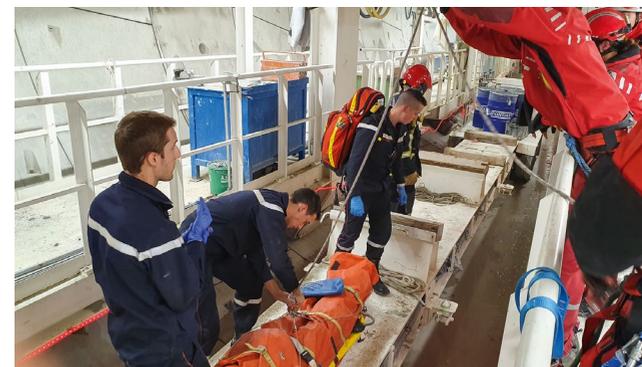
Crédit : SDIS91



Exercice « Manœuvre dans le tunnel de la future ligne 14 » - Le 2 octobre 2019

Dans le cadre du Grand Paris, la ligne du métro 14 va être prolongée au-delà de la station « Olympiades » avec un nouvel arrêt « Orly ». Une partie de ce tunnel est situé en Essonne.

Le SDIS de l'Essonne a organisé sur le chantier en cours, afin de confirmer leur capacité à prendre en charge une victime invalide, à l'avant du tunnelier (d'une longueur de 200 mètres).



LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE



PRÉSERVER LES VIES SUR LES ROUTES : LA LUTTE CONTRE LES DÉLITS ROUTIERS

En 2019, ont été déplorés :

▶ 1548 accidents corporels

▶ 30 personnes tuées

▶ 1953 personnes blessées

Si le nombre de décès sur les routes a diminué (-7 % par rapport à 2018), ce bilan est alourdi par 8 % d'accidents corporels et 9 % de personnes blessées en plus.

18 des personnes tuées en 2019 (soit 66 %) étaient des usagers vulnérables : 13 usagers deux roues motorisés, 3 piétons, 1 vélo et 1 engin de déplacement personnel (EDP).

Pour lutter contre ce phénomène, des actions de formation, de prévention et de contrôle ont été conduites tout au long de l'année. Elles seront naturellement poursuivies à un rythme très régulier en 2020, les chiffres prouvant que la vigilance doit rester constante en la matière.



Former

En 2019, 24 inspecteurs dans 5 centres d'examens ont délivré 33 078 permis B.

Dans l'objectif de réduire les délais de présentation à l'examen du permis de conduire, une application a été mise en place en septembre 2019 : les candidats libres peuvent désormais s'inscrire en ligne et choisir leur date d'examen pour les permis de la catégorie B. Ce nouveau mode de réservation donne une meilleure visibilité aux candidats et améliore les conditions de leur préparation.

Sensibiliser

En 2019, le Plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) a apporté un soutien financier à 45 actions de sensibilisation aux risques routiers organisées par des collectivités territoriales et associations.

S'y ajoutent 20 actions « labellisées PDASR » : il s'agit d'ateliers sécurité routière auxquels contribue la Préfecture, à la demande des organisateurs.

A titre d'exemple, la DRSR (Direction de la réglementation et de la sécurité routière) s'est jointe à de grands événements comme le meeting aérien de La Ferté-Alais (40 000 spectateurs) ou « Essonne en scène » (entre 20 000 et 30 000 festivaliers).



Le 19 juillet 2019, en pleine période de départs en vacances, les sapeurs-pompiers de l'Essonne, ainsi que la gendarmerie nationale, les services de sécurité routière de la Préfecture de l'Essonne et Vinci autoroute se sont rejoints sur l'aire de l'A10, à hauteur de Limours-Janvry, pour sensibiliser les automobilistes aux risques de la route.

Dissuader

► Les suspensions de permis de conduire

En 2019, 2 125 permis de conduire ont été suspendus, soit une baisse de 3 % par rapport à 2018. 53% de ces suspensions étaient justifiées par une consommation d'alcool excessive (en baisse cependant, par rapport à 2018), 24% par une consommation de stupéfiants (en hausse par rapport à 2018), et 22% par des excès de vitesse (en hausse également).

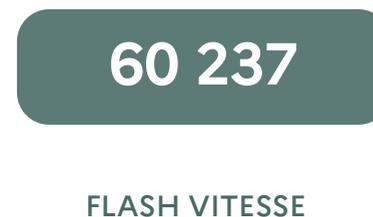


► Le Contrôle Sanction Automatisé

Sont implantés en Essonne :

- 33 radars fixes vitesse - dont 10 discriminants (capables de distinguer les poids lourds des véhicules légers, soumis à des limitations de vitesse différentes) et 2 zones de vitesse moyenne (qui calculent la vitesse moyenne de circulation entre deux bornes)
- 17 radars de franchissement (dont 13 de feux rouges et 4 de passages à niveau).
À ces dispositifs fixes s'ajoutent de radars mobiles ou embarqués.

L'activité enregistrée en 2019 a été la suivante :





LE LIEN AVEC LA POPULATION

UNE SÉCURITÉ CO-CONSTRUITE

Faire connaître les forces de sécurité intérieure à la population



RENCONTRES DE LA SÉCURITÉ EN ESSONNE

La 7ème édition des Rencontres de la sécurité s'est déroulée du 9 au 12 octobre 2019.

Elle a été ponctuée par une journée d'exposition, le samedi 12 octobre, au centre commercial de Villabé.

Différents stands (« Sécurité routière », « Police technique et scientifique », « Gestes qui sauvent », « Recrutement », ...) ont été tenus et des démonstrations, notamment de la brigade cynophile, ont été réalisées.



Une jeunesse engagée auprès de partenaires-clés

En plus des 24 sections de jeunes sapeurs-pompiers et de pompiers juniors, de nombreuses actions ont été dédiées à la jeunesse en 2019 :

► Le baccalauréat professionnel spécialité « Sécurité Prévention »

Créé en 2006, a pour finalité de préparer des jeunes à différents métiers de la sécurité. Il repose sur un partenariat entre, d'une part, les instances de l'Éducation nationale pour l'enseignement général et spécialisé et, d'autre part, celles de la Police nationale et de la Sécurité civile pour le volet formation pratique et stages.

En 2019, l'EDIS (Ecole départementale d'incendie et de secours) a accueilli deux groupes de 24 élèves du lycée Nadar (classes de 1ère), pour 10 jours chacun, afin de leur faire passer les qualifications PSE 1 et 2 (premiers secours évacuation).

► Sensibilisation aux risques pour les élèves de CM2

le SDIS de l'Essonne et la Ligue contre le cancer, section Essonne, ont contribué à la mise en place d'un agenda de prévention destiné aux élèves de CM2 en Essonne.

Une jeunesse engagée auprès de partenaires-clés

Durant l'année scolaire 2018/2019, une nouvelle formule des « Gestes qui Sauvent » a été mise en place par le SDIS. 54 collèges, soit 306 classes correspondant à 8 007 élèves, en ont bénéficié.





UN RÉSEAU PARTENARIAL ÉTOFFÉ

Les lieutenants de louveterie, entre ville et zone rurale

Peu connus du grand public, les lieutenants de louveterie œuvrent pourtant depuis le règne de Charlemagne. Bénévoles agréés par l'Etat, ils interviennent lorsque la faune sauvage menace la sécurité publique ou sanitaire, ou dégrade les cultures dans des secteurs où les actions de chasse ne sont pas possibles. Ils sont également habilités à rechercher et constater les infractions à la police de la chasse dans leur circonscription.



Signature de la charte des lieutenants de louveterie en janvier 2020

Au nombre de 5 en Essonne, ils ont conduit 25 actions en 2019, principalement pour réguler la présence des sangliers et renards en milieux urbains et péri-urbains.

Début 2020, une battue administrative a été organisée à proximité de grandes voies de circulation, en coordination étroite avec les services de l'État, du Conseil départemental et de deux communes.

LA PARTICIPATION CITOYENNE

Le dispositif de « participation citoyenne », véritable outil dédié à la prévention et la lutte contre la délinquance, est déployé en Essonne dans 124 communes. Il continue de susciter l'intérêt et l'adhésion avec 4 protocoles signés en 2019 en zone police, 1 en zone gendarmerie et 5 protocoles en cours d'élaboration sur le territoire.

Cette démarche partenariale et solidaire qui associe les élus et la population à la protection de la tranquillité publique, a pour objectif de développer une vigilance citoyenne, de renforcer le partenariat de prévention et de lutte contre la délinquance et les liens entre les forces de l'ordre et la population.

Signature du protocole de participation citoyenne à Montlhéry en janvier 2019



4 protocoles signés en zone police

1 protocole signé en zone gendarmerie



LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR ET LA GESTION DES GRANDS ÉVÉNEMENTS

LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS ET DES USAGERS

En 2019, la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) a pourvu à la sécurité alimentaire des consommateurs par de nombreux contrôles opérés dans les grandes et moyennes surfaces, les restaurants, les traiteurs,...

18 enquêtes ont été réalisées à la suite de Toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) déclarées auprès de l'ARS. Elles ont conduit à la mise en place de plans de surveillance, ainsi qu'à des mises en demeure aux fins de travaux ou de réorganisation des établissements concernés.

En matière de sécurité physique des consommateurs, la DDPP a mené une enquête d'envergure qui a abouti au retrait, du marché national et européen, de dispositifs d'éclairage fixés sur des vélos pour enfants : insuffisamment sécurisés, ces derniers avaient donné lieu à l'ingestion des piles-boutons correspondantes, par de jeunes enfants.

Dans le domaine de la sécurité économique des consommateurs, la DDPP a enquêté dans les domaines suivants, objets de nombreuses plaintes : monétisation de démarches administratives sur Internet, rénovation énergétique de l'habitat et secteur automobile (réparation ou vente de véhicules neufs ou d'occasion).

De plus, la DDPP a veillé à ce que les remises promotionnelles sur les produits alimentaires ne dépassent pas le taux réglementaire de 34 %. Les enseignes soupçonnées de manœuvrer pour contourner cette réglementation ont fait l'objet de procédures contentieuses.

► Chiffres clés

► 2 700 contrôles de professionnels et plus de 1 100 inspections documentaires

► 400 prélèvements effectués (86 % alimentaires, 14 % non alimentaires)

► 122 alertes traitées et 18 inspections réalisées suite à Toxi-infections alimentaires collectives

► 21 agréments sanitaires délivrés

► Plus de 5 500 certificats pour l'exportation de produits délivrés

Opération de prévention par la DDPP auprès du public sur le démarchage abusif en septembre 2019



2 700
contrôles de
professionnels



LE SUIVI DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Le respect de la réglementation par les établissements recevant du public est une garantie de sécurité forte, que les services de l'État suivent avec attention.

Le Bureau Défense et Protection Civile (BDPC) a visité de nombreux établissements recevant du public qui faisaient l'objet d'un avis défavorable depuis plusieurs années et pour lesquels aucun plan d'actions, visant à remettre ces établissements en conformité, n'avait pas été réalisé. Le BDPC ainsi que le SDIS ont, à ces occasions, rencontré les exploitants des établissements ainsi que les maires des communes concernées. Un travail de sensibilisation a été fait auprès de ces acteurs. Parmi ces établissements, un seul demeure à ce jour sous avis défavorable.

Par ailleurs, le 3 décembre 2019, une réunion à l'attention de tous les maires du département a également été organisée par le BDPC afin de les sensibiliser et les impliquer dans le suivi des établissements sous avis défavorable.



Visite du camping Le Vauvert à Ormoy-la-Rivière, le 03/07/19

Ce travail produit des résultats conséquents :

JUIN 2018

101 ERP sous avis défavorable, dont 56 depuis plus de 6 mois

JUIN 2019

58 ERP sous avis défavorable, dont 39 depuis plus de 6 mois

JUIN 2020

51 ERP sous avis défavorable, dont 17 depuis plus de 6 mois

Ainsi sur les 7 614 établissements recevant du public que comptabilise le département, 0,76 % sont actuellement sous avis défavorable ce qui fait de l'Essonne l'un des départements de France avec le taux d'avis défavorables le plus faible.

Depuis juin 2019, 732 commissions de sécurité ont été organisées par le BDPC et le SDIS au cours desquelles 64 avis défavorables et 55 levées d'avis défavorables ont été pris.

LA GESTION DES RASSEMBLEMENTS

En 2019, le pôle « défense » du BDPC a instruit plus d'un millier de dossiers concernant des rassemblements culturels, festifs ou sportifs, allant de quelques centaines de participants à plusieurs milliers.

L'année 2019 a été ponctuée par deux moments forts : le meeting aérien de Cerny / La-Ferté-Alais, ainsi que le festival « Essonne en Scène ». Ils ont nécessité un travail important en amont, assuré par leurs comités de pilotage

L'année 2019 a été ponctuée par deux moments forts : le meeting aérien de Cerny / La-Ferté-Alais, ainsi que le festival « Essonne en Scène ». Ils ont nécessité un travail important en amont, assuré par leurs comités de pilotage.

Le début de l'année 2020 a été marqué par l'organisation du match de football opposant le club de Linas-Monthléry au PSG, dans le cadre de la 32ème de finale de la coupe de France.

Cet événement – qui a bénéficié d'une forte implication du Conseil départemental de l'Essonne - a pu se tenir en toute sécurité.

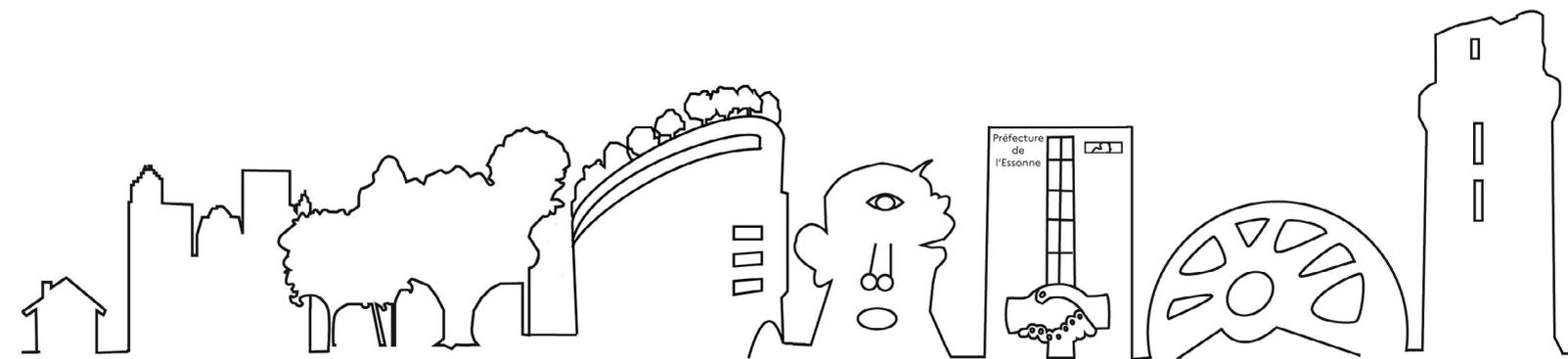


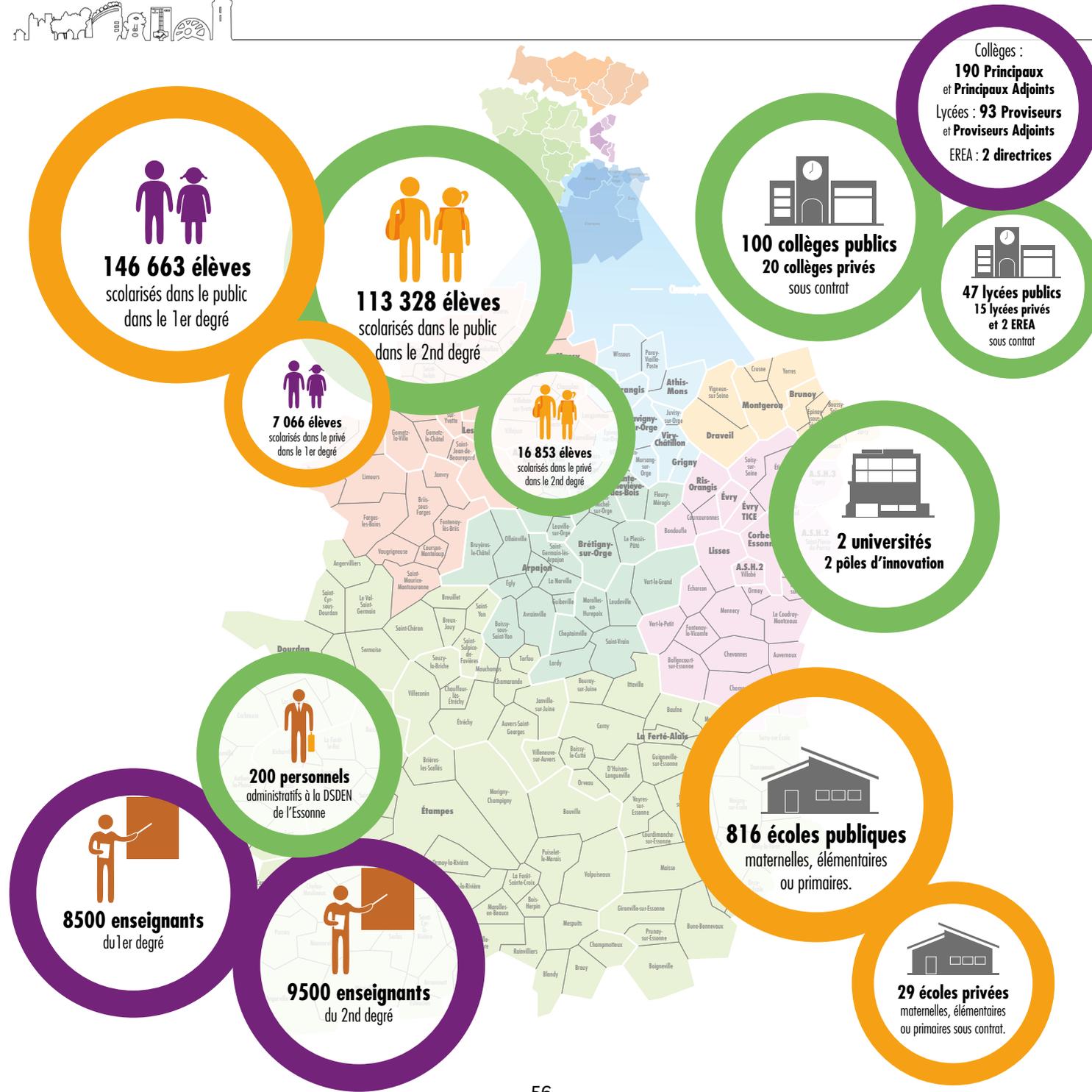
Match de football Linas-Monthléry le 05 janvier 2020



3 LA POLITIQUE ÉDUCATIVE

Donner corps à
l'égalité des chances





UNE ÉCOLE AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DE TOUS

UNE PRIORITÉ AFFIRMÉE AU PREMIER DEGRÉ, POUR LES APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX

En Essonne, la réussite de tous les élèves est une priorité. 23 % des élèves sont accueillis dans les écoles de l'éducation prioritaire REP et REP+, soit 8 476 écoliers. La poursuite du dédoublement des classes de CE1 en REP a mobilisé 143 postes pour la rentrée 2019. **Désormais, ce sont 696 classes de CP et CE1 qui sont dédoublées.** Toutes les classes « 100% réussite » de l'éducation prioritaire bénéficient, en outre, d'un effectif réduit.

Parce qu'enseigner dans ces classes nécessite des pratiques pédagogiques différentes, plus de 700 enseignants ont bénéficié de formations autour de l'enseignement des fondamentaux - lire, écrire, compter, respecter autrui - et de la personnalisation des apprentissages.

Les premiers résultats issus des évaluations nationales sont encourageants - avec une réduction des écarts entre les élèves dans et hors des REP, de 2018 à 2019. En français, en CE1, cet écart est passé de 8,7 pts à 6,4 pts, soit une réduction de 2,3 pts. En mathématiques, l'impact est plus important, avec une baisse de - 3,5pts.

« DEVOIRS FAITS » : UNE MESURE DE JUSTICE SOCIALE

Depuis la rentrée 2017, le programme « Devoirs faits » permet aux collégiens qui le souhaitent d'être accompagnés dans la réalisation de leur travail personnel après la classe.

La mesure bénéficie aujourd'hui à 21% des élèves essonniers. 32% des élèves de 6ème participent aux séances « Devoirs faits », contre 17% des élèves de 3ème.

Pour renforcer l'attractivité de cette action, les collèges proposent des formes plus souples d'appui, à la demande, sur des disciplines particulières.

DEVOIRS FAITS

c'est

 Pour tous les collégiens volontaires	 Gratuit	 Après les vacances de la Toussaint 2017
 Encadré par des professeurs, des assistants d'éducation, des volontaires du service civique et des associations répertoriées sous la coordination de l'équipe éducative		 En lien avec les parents
Horaires fixés par l'établissement en dehors des heures de cours		



En 2018-2019, comme en 2019-2020, près de 40 000 heures « Devoirs faits » ont été dispensées. Les indemnités pour la coordination du dispositif se sont élevées à 1,7 M€. Ce dispositif est complété de l'aide aux devoirs proposée par les communes dans le cadre des PRE. S'y ajoutent des partenariats avec des étudiants de ZupdeCo pour 6 collèges essonniers, avec l'AFEV pour 8 collèges et avec HEC pour un collège.

Une continuité éducative est ainsi assurée entre l'école, les parents et les autres acteurs du territoire.



Crédit : DSDEN91 - Échanges avec Valérie Baglin-Le-Goff, Directrice Académique des Services de l'Éducation nationale de l'Essonne et Charline Avenel, Rectrice de l'académie de Versailles

UNE ÉCOLE INCLUSIVE POUR TOUS LES ÉLÈVES

La loi pour une École de la confiance du 28 juillet 2019 fixe l'objectif d'assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves de la maternelle au lycée en prenant mieux en compte leurs singularités et leurs besoins éducatifs particuliers.

À la rentrée 2019, les bases d'un service public de l'École inclusive ont été posées. A cette fin, un service départemental de l'École inclusive a été créé à la direction des services département de l'éducation nationale (DSDEN). Il est chargé de gérer les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), la formation des personnels (AESH, enseignants, cadres) et la coordination des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL).

Le département est aujourd'hui couvert par 58 PIAL, réseaux de proximité constitués autour de collèges et d'écoles secteur. Au 31 mars 2020, 2 301 AESH sont en poste dans les écoles, collèges et lycées du département. **Ils accompagnent 6 190 élèves en situation de handicap, qui bénéficient d'un accompagnement humain prescrit par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (+ 3% par rapport à la même date en 2019).**

Dans le prolongement d'un effort constant depuis plusieurs années, de nouvelles unités d'inclusion ont été implantées à la rentrée 2019 pour augmenter la capacité d'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers :

► 5 créations d'unités locales d'inclusion scolaire (ULIS) pour les élèves en situation de handicap (soit 168 au total). En tout, 931 élèves sont scolarisés dans 83 ULIS en école élémentaire et 978 élèves sont scolarisés dans 85 ULIS en collèges et lycées

► 5 créations d'unités pédagogiques pour les élèves allophones arrivants (UPE2A), pour un total de 111 en Essonne : 52 UPE2A en école élémentaire pour 844 élèves et 50 UPE2A en collèges et lycées pour 1 390 élèves. S'y ajoutent 7 unités pédagogiques spécialisées (UPS) destinées à 291 enfants de familles itinérantes ou de voyageurs (EFIV)



UNE ÉCOLE OUVERTE SUR LE MONDE

DES COMITÉS LOCAUX ÉCOLE-ENTREPRISE (CLEE) RELIANT L'ÉCOLE AU MONDE ÉCONOMIQUE

Pour préparer au mieux la transition entre la formation et l'accès à l'emploi des jeunes, la DSDEN de l'Essonne et ses partenaires (MEDEF, EPCI, AJE, chambres consulaires, organisations professionnelles) travaillent étroitement, depuis des années. Plusieurs CLEE ont ainsi été créés : il s'agit de lieux d'échange et de ressources entre le tissu économique local et les établissements scolaires d'un même territoire.

Le premier CLEE de l'Essonne a été créé en 2016 sur le territoire de Grand Paris Sud. Sa principale réalisation est « Le forum parcours avenir », qui permet chaque année à plus de 3 700 élèves de troisième de construire leur projet d'orientation en découvrant près de 40 lycées et CFA.

En mai 2018 a été signée la charte du CLEE Cœur d'Essonne, qui sensibilise les jeunes au monde de l'entreprise, en organisant par exemple des visites d'établissements scolaires professionnels (LP Ampère à Morsang-sur-Orge) ou d'entreprises (Carrefour Supply Chain à St Germain-lès-Arpajon).



Crédit : DSDEN91

Enfin, le CLEE Paris-Saclay a débuté son activité en 2019, avec la mise en place du forum « Startup for kids ». Il s'investit depuis beaucoup dans la promotion de l'apprentissage. D'autres implantations sont à l'étude aujourd'hui pour renforcer partout en Essonne les coopérations école-entreprise et l'insertion professionnelle des jeunes.

UNE NÉCESSAIRE OUVERTURE À L'ART ET À LA CULTURE

La DSDEN de l'Essonne est très active dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle, en étroite collaboration avec les maires, les EPCI, le Conseil départemental et la DRAC.

Le département compte ainsi cinq CLEA (Contrats locaux d'enseignement artistique), qui promeuvent la connaissance et la pratique de l'art sur un territoire, en associant les établissements scolaires et les MJC, les centres de loisirs, les centres d'accueil. Le CLEA départemental d'Étampes aborde par exemple l'écriture pour les publics jeunes, en lien étroit avec la compagnie Bouche-Bée.

UNE ÉCOLE DE L'ENGAGEMENT

L'École est aussi le lieu où se transmettent les valeurs de la République et où s'éveille le sens des responsabilités et de l'engagement.

► L'action Pompiers Juniors est emblématique à ce titre : des jeunes issus des QPV, formés par les Sapeurs-pompiers, se voient confier des responsabilités dans leur établissement scolaire lors des exercices incendie trimestriels. Depuis sa création 2003 sous l'impulsion de l'écrivain Alexandre Jardin et du colonel Jean-Pierre Caron, près de 1800 Pompiers Juniors ont été formés en Essonne. En 2019, 18 collèges REP et REP+ ont participé à l'opération, hautement plébiscitée par les élèves et leurs enseignants.

► L'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable s'accompagne d'une démarche nationale de labellisation des écoles et des établissements : 92 labels E3D « Etablissement en Démarche de Développement Durable » ont ainsi été attribués en Essonne, récompensant les engagements de 41 écoles, 25 collèges et 26 lycées.

Ce label couronne une démarche promouvant les pratiques vertueuses individuelles de réduction des déchets alimentaires, de consommation d'énergie et de papier, parallèlement au développement d'espaces naturels favorisant la biodiversité.

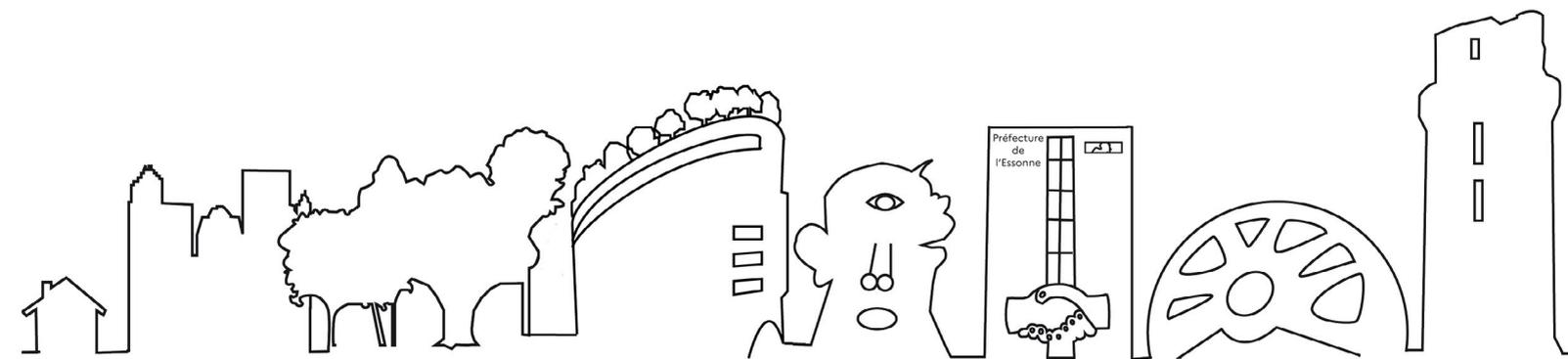
Le Conseil départemental appuie la démarche dans les collèges, en soutenant les Clubs « Développement Durable » et depuis 2019, la région Île-de-France accompagne en priorité les lycées qui ont demandé et obtenu un label E3D.

S'engager dans la dynamique Génération 2024, c'est tenir la promesse des Jeux olympiques et paralympiques, à savoir : développer la pratique sportive de la population adulte en resserrant les liens entre le sport scolaire et les mouvements sportifs. DSDEN, DDCS, le comité départemental olympique et sportif (CDOS), CD91, les communes et les EPCI conjuguent leurs efforts pour donner le goût de l'activité sportive en travaillant simultanément sur l'égalité filles-garçons, la lutte contre les discriminations et la prise de responsabilités par la formation de jeunes officiels de l'Union nationale du sport scolaire (arbitres, juges). Aujourd'hui, l'Essonne détient 111 des 367 labels académiques « Génération 2024 ». 63 écoles, 40 collèges, 7 lycées et une université sont engagés dans la démarche. Avec le soutien de l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) ou de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS), de la DDCS, du CD91, du cluster Grand Paris Sport, ils ont, l'an passé, participé à un événement sportif, développé des liens avec des partenaires associatifs ou encore, fait intervenir des sportifs de haut niveau.



4 LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

Priorité à l'innovation et
à l'insertion





Situé à moins de 40 km de Paris, l'Essonne se caractérise par une situation économique privilégiée et diversifiée avec :

une population en croissance (+13,6% entre 2000 et 2016) et jeune (40% de la population a moins de 29 ans)

des pôles de formation, de recherche et développement de niveau mondial, comme le cluster Paris-Saclay ou le Genopole situé à Évry-Courcouronnes

un tissu économique diversifié comptant près de 96 000 entreprises et établissements, 632 000 actifs et 456 000 emplois salariés

Le tissu économique se développe, des entreprises s'installent et l'emploi croît depuis plusieurs années, le taux de chômage ayant diminué de 0,3 point en un an pour atteindre 6,5% à la fin du 4ème trimestre 2019.

En dépit de cette situation favorable, des disparités entre les bassins d'emploi du département existent, avec un taux de chômage qui va de 5,5 % pour le plateau de Saclay à 8,8 % pour la zone d'emploi d'Orly. Le département de l'Essonne est caractérisé par la présence de 39 quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces quartiers marqués par une grande pauvreté et un taux de chômage très élevé se retrouvent sur les quatre zones d'emploi.



Vue aérienne de la zone de Courtaboeuf

Afin de répondre à ce défi de l'intégration par l'emploi, l'État via la DIRECCTE a présenté, dans le cadre de l'initiative nationale « La France, une chance, les entreprises s'engagent », un plan de mobilisation des entreprises en faveur de l'inclusion et l'insertion professionnelle.

A la suite de cet événement, le préfet de l'Essonne, en présence de la Ministre du Travail Muriel PENICAUD a signé la **Charte d'engagement au club d'entreprises « L'Essonne une chance, les entreprises s'engagent » le 15 juillet 2019**, rassemblant les principaux acteurs économiques du département (chambres consulaires, syndicats professionnels, organisations patronales) ainsi que 160 entreprises.



INVESTIR DANS L'INNOVATION

FOCUS SUR LES CLUSTERS D'INNOVATION DE L'ESSONNE

Depuis leur phase projet, les Clusters d'innovation bénéficient de l'accompagnement des services de l'État. Cet accompagnement vise aujourd'hui à améliorer la structuration des clusters et de l'aide au financement et au développement des sociétés adhérentes des clusters.

Cluster Drone Paris Région

Créé en 2016 et installé sur l'ex-base aérienne 217 de Brétigny-sur-Orge, ses principales missions sont de favoriser la structuration de la filière en Île-de-France, participer à l'acceptabilité de l'usage des drones auprès des populations, et promouvoir les partenariats entre les entreprises et les acteurs R&D au niveau régional, national et international.

Cluster Jeux Vidéo (C19)

Association créée en 2017, le C19 a pour objectif de fédérer un écosystème de start-ups, d'universités et d'écoles du numérique pour favoriser la création et le développement d'entreprises dans le secteur du jeu vidéo et des interactions numériques. Il rassemble sur 3 700 m² au centre d'Évry-Courcouronnes les acteurs de la filière (chercheurs, enseignants, entrepreneurs, étudiants), afin de faciliter leurs échanges met à leur disposition des moyens techniques et scientifiques (ordinateurs, centres de données), ainsi que des espaces de travail partagé dédiés au développement de leurs projets.

En 2019, l'action de l'État vise à améliorer l'accompagnement des entreprises locataires (mise à disposition d'outils et de logiciels, formations et séminaires mensuels, coaching et mentorat de start-ups).



Cluster Génomopole

Fort de ses missions et de son action quotidienne, le Génomopole accompagne 96 entreprises de la filière, fédère 16 laboratoires académiques de recherche et gère 29 plateformes technologiques, représentant au total plus de 2 400 emplois directs.

En 2019, le Groupement d'entreprises BIOSUPPORT, intégré à la Génomopole et composé de 30 entreprises et start-ups, bénéficie d'une subvention de 40 000 € avec le soutien de l'État en vue d'accélérer le développement du groupement d'emploi.

Ce projet a contribué au recrutement de 10 salariés en CDI sur des fonctions support afin de les mettre à disposition de nombreuses entreprises (start-ups/TPE essentiellement) pour soutenir leur structuration et leur développement. Il a permis également de mettre en œuvre une plateforme RH afin de soutenir la gestion des ressources humaines des entreprises adhérentes.



Visite de Biosupport

Cluster Grand Paris Sport

Créé en 2017 sur le territoire du Grand Paris Sud, le Cluster Grand Paris Sport a pour but de faire émerger des solutions nouvelles et accélératrices de développement pour le sport français.

L'incubateur Grand Paris Sport (GPS) a pour vocation l'hébergement et l'accompagnement, pendant 2 années, de plusieurs porteurs de projets ou start-up innovantes dans le secteur du sport, dans un premier temps à IMT Starter, 3ème incubateur d'école en France en termes de création d'entreprises, puis à l'hôtel d'entreprises « Le Magellan », tous deux situés à Evry-Courcouronnes.



Avec l'appui de l'État, le Cluster GPS accompagnera près de 20 start-ups tout en favorisant l'émergence d'un écosystème créateur de solutions au service du sport, en contribuant au développement de solutions innovantes aussi bien pour le sport-santé et bien-être que pour la pratique amateur ou de haut niveau.

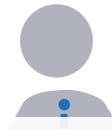


Optimisez votre gestion RH

avec

STRUCTU' RH

dispositif gratuit et à la carte



L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DANS LEUR SERVICE D'APPUI AUX RESSOURCES HUMAINES (SARH) AUX TPE-PME

La DIRECCTE a signé une convention avec la CCI et la CMA en Essonne pour développer des actions visant à apporter un appui RH de premier niveau aux TPE/PME. Il s'agit d'aider à la structuration de la fonction RH des PME et TPE.

En 2019, 552 entreprises ont été accompagnées, soient 313 TPE et 239 PME. Ces entreprises ont bénéficié d'informations qualifiées, de diagnostics de la fonction RH, d'ateliers collectifs, y compris animés par la DIRECCTE, de réalisation de plans d'actions avec des préconisations, d'orientation vers les « expertises » RH de 2nd niveau (OPCA, PFRH, Pôle Emploi, etc.).

552 ENTREPRISES
ACCOMPAGNÉES
EN 2019

UNE AGRICULTURE DYNAMIQUE, INNOVANTE ET DURABLE

UN ÉCOSYSTÈME PROPICE À L'INNOVATION



Ferme solaire à Montlhéry

L'agriculture est une activité économique à part entière qui occupe **près de 50 % du territoire essonnien**. Le département de l'Essonne comporte des acteurs incontournables de l'agriculture. Le département de l'Essonne est ainsi doté d'un écosystème riche, notamment autour de la recherche en agriculture. L'INRA a quitté la station expérimentale de Leudeville, ce qui ouvre la voie à la création d'un cluster de l'agriculture innovante.

Aides à l'investissement dans les exploitations agricoles

L'innovation dans les exploitations agricoles est indispensable pour atteindre la performance économique et environnementale, en changeant les pratiques agricoles.

En 2019, dans le cadre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE), la direction départementale des territoires (DDT) a instruit 101 dossiers validés par le comité régional de programmation, soit une situation constante par rapport à 2018. **Le montant des subventions, tous financeurs confondus, représente un montant total d'engagement de 2,4 M€.**



Les aides à l'agriculture biologique et les mesures agro-environnementales et climatiques

L'agriculture biologique s'est fortement développée dans l'Essonne comme en Île-de-France. Le nombre de conversions en Essonne est passé de 53 en 2016 à 123 en 2019. **En 2019, 9,5 % de la surface agricole utile est en agriculture biologique (ou en conversion).**

UNE INITIATIVE PROMETTEUSE POUR LA CRESSICULTURE



Cressiculture à Méreville

La cressiculture constitue un patrimoine agricole spécifique et original du Sud-Essonne. En 2017, le cresson de Méreville fait son entrée à l'inventaire national du patrimoine immatériel du Ministère de la Culture, puis les membres de la filière déposent un dossier demandant le classement de sa culture au patrimoine immatériel de l'Unesco.

C'est de cette dynamique que germe l'idée de labellisation du cresson de fontaine.

Depuis 2018, à l'initiative de l'État, un groupe de travail, réunissant notamment les cressiculteurs, l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO), le Parc naturel régional du Gâtinais français (PGNRF), la Chambre d'agriculture d'Île-de-France et les acteurs locaux, a conduit des réflexions pour mener à terme ce projet.

Ainsi, en 2019, l'État a soutenu, au titre des contrats de ruralité et pour un montant de 50 000 €, le PNRGF qui porte l'étude préalable à la demande de labellisation.

L'objectif poursuivi est d'obtenir cette labellisation (IGP probablement) au plus tard dans 2 ans.

UNE PRODUCTION ET UNE ALIMENTATION LOCALES

Les projets alimentaires territoriaux (PAT)

Plusieurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) se sont emparés du « projet alimentaire territorial » (PAT) créé par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. Un PAT, à l'initiative d'acteurs locaux, dresse un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, et détermine les besoins alimentaires du bassin de vie pour faire émerger une dynamique locale sur l'approvisionnement en circuits courts.

Certains de ces PAT s'appuient sur d'autres dispositifs accompagnés par l'État. C'est par exemple le cas de celui qui va être mené conjointement entre Cœur d'Essonne Agglomération et Grand Paris Sud, qui bénéficie de financements de l'État dans le cadre de la partie du Grand plan d'investissement destinée au financement de l'innovation locale (Territoire d'innovation).

Grand Paris Sud, qui prévoit notamment de favoriser l'installation de maraîchers, en particulier à Ris-Orangis (91), au lieu dit l'Aunette, ou encore à Moissy-Cramayel (77), a également fait l'objet d'un soutien financier dans le cadre de l'appel à projets « Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) ».

L'approvisionnement en circuits courts des collèges et EHPAD par le Conseil départemental

Le Conseil départemental de l'Essonne a lancé une étude de faisabilité, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de région Île-de-France, afin de recenser l'approvisionnement potentiel des cantines des collèges et des Ehpad à partir de produits locaux. La phase de mise en œuvre est bien avancée et l'objectif du Conseil départemental est d'ouvrir cette plateforme fin 2021.

► Le projet SESAME de Cœur d'Essonne Agglomération

Le projet SESAME porté par Cœur d'Essonne Agglomération sur le foncier de l'ex base aérienne de Brétigny-sur-Orge a pour ambition, d'ici 10 ans, d'avoir 52 % des surfaces agricoles cultivées converties en agriculture biologique, représentant 40 exploitations agricoles sur son territoire, objectif élargi à 100 exploitations par le biais des alliances territoriales. Ces fermes pourraient fournir 10 % de la consommation alimentaire de ses habitants et 50 % des besoins alimentaires de la restauration collective.

Le Premier ministre a annoncé le 13 septembre 2019 les lauréats de l'appel à projets « Territoire d'innovations » du Plan des investissements d'avenir. « Sésame » fait partie des 24 projets retenus, après expertise, sur les 48 candidats. Il va ainsi bénéficier d'un soutien financier de 25,9 M€ sous la forme de 5,7 M€ de subventions et 20,2 M€ d'investissements.



L'INSERTION PAR L'EMPLOI ET LA FORMATION

L'ACTION DES MISSIONS LOCALES

En 2019, les missions locales essonniennes ont accompagné 21 706 jeunes de 16 à 25 ans, dont 8 957 dans le cadre d'un premier accueil. Le nombre de jeunes accueillis en premier accueil est en hausse de + 3,7% par rapport à 2018.

6 500 jeunes sont entrés en Parcours d'Accompagnement Contractualisés vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) en 2019. Ces jeunes s'engagent à s'investir dans des démarches d'insertion et bénéficient d'un accompagnement de la mission locale (ML) pour lever les freins périphériques (formation, mobilité, logement, santé, etc.) et accéder à un emploi durable. Un PACEA peut être constitué de plusieurs phases et sa durée totale ne peut excéder 24 mois.

Les jeunes les plus éloignés de l'emploi et en grande précarité financière peuvent intégrer une phase Garantie jeunes. Cette phase de 12 mois consiste en un accompagnement renforcé et un soutien financier par le versement d'une allocation mensuelle de 492,57€. 1 584 jeunes sont entrés en Garantie jeunes en 2019.

Au total, 6 921 jeunes suivis par les ML essonniennes sont entrés en emploi en 2019, dont 3 548 en emploi durable. En outre, 3 364 jeunes sont entrés en formation initiale et 1113 jeunes ont intégré une formation en alternance. Le nombre de jeunes sortis en formation alternance a augmenté de + 8% par rapport à 2018.

► La fusion des missions locales Vitacité et des Ulis

L'assemblée constitutive de la nouvelle mission locale, issue de la fusion des missions locales des Ulis et VITACITE s'est tenue le 5 septembre 2019. Cette assemblée constitutive a posé les bases d'une nouvelle structure couvrant le territoire de la Communauté d'Agglomération Communauté Paris-Saclay.

L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

En Essonne, on comptabilise 5 917 Demandeurs d'Emploi Bénéficiaires de l'obligation d'Emploi (DEBOE) au 4^{ème} semestre de l'année 2019. Ce chiffre est en légère baisse (-0,5%) par rapport à 2018 pour la même période. Ces résultats interviennent dans un contexte d'amélioration de la situation économique. Toutefois la part des DEBOE représente 7% des demandeurs d'emploi.

L'APPRENTISSAGE

Dans la suite de la mobilisation nationale pour l'emploi lancée par le Président de la République, les services de l'État en Essonne ont accentué leurs actions en faveur de l'apprentissage.

Plus de 90 jeunes ayant fait un vœu d'apprentissage non résolu dans Parcoursup ont été accompagnés par le service public de l'emploi. Grâce à ce suivi renforcé, plus d'un tiers d'entre eux a eu une sortie positive, les autres sont toujours accompagnés par les missions locales.

Ces efforts de promotion et de suivi, ainsi que les nouvelles dispositions introduites par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, ont d'ores et déjà produit leurs effets : l'apprentissage est en forte progression en Essonne avec + 12,1 % contrats d'apprentissage enregistrés depuis le début de la campagne 2019-2020 en juin, taux le plus élevé d'Île-de-France.

CFA Brétigny-sur-Orge, 01/10/19



+ 12 % de contrats
d'apprentissage signés
en Essonne, soit le
taux le plus élevé
d'Île-de-France



LA MISE EN PLACE DES BASSINS EMPLOI-FORMATION

L'Essonne compte 4 bassins d'emploi-formation dont 3 inter-départementaux :

Bassin
« Sud Essonne »

Bassin
« Versailles-Saclay »

Bassin
« Grand Orly Seine Bièvre »

Bassin
« Porte sud du Grand Paris »

Focus sur le bassin emploi-formation Sud-Essonne et le bassin d'emploi Porte Sud du Grand Paris

▶ Bassin emploi-formation Sud-Essonne

Le comité stratégique du bassin emploi-formation Sud-Essonne co-présidé par la Sous-préfète d'Étampes et M. DUGOIN-CLEMENT, Conseiller régional, a été installé le 29 mai 2019.

Des orientations stratégiques et des axes de travail ont été définis et groupes de travail ont été constitués autour de 6 thématiques.

▶ Bassin emploi-formation Porte Sud du Grand Paris

Le bassin d'emploi Porte Sud du Grand Paris, qui s'étend sur les territoires de 3 agglomérations du nord de l'Essonne (Cœur d'Essonne Agglomération (CDEA), Grand Paris Sud (GPS) et la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine (CAVYVS) compte parmi les plus avancés .

Ces actions ont notamment permis de construire une cartographie des tiers lieux et des friches, de mettre en place un agenda partagé des différentes actions pour le développement de l'entrepreneuriat sur le bassin et de promouvoir l'alternance auprès des entreprises et des jeunes du territoire.

LA POLITIQUE DE LA VILLE, VERS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'INSERTION PAR L'EMPLOI

La politique de la ville en Essonne concerne :

▶ 23 villes et 39 quartiers

▶ 154 930 personnes vivant dans ces quartiers

▶ 2 ZSP/QRR situées à Grigny et Corbeil-Essonnes (Tarterêts)

▶ 9 délégués du Préfet depuis janvier 2020

▶ 37 conseils citoyens

En 2019 :

- ▶ Près de 7,3 M€, hors rénovation urbaine, ont financé les projets portés par les collectivités et les acteurs associatifs.
- ▶ Les 20 programmes de réussite éducative ont perçu un peu moins de 50 % de cette enveloppe. A partir de 2020 1,45 M€ seront ventilés entre 3 cités éducatives (Evry-Courcouronnes, Grigny, Corbeil-Essonnes)
- ▶ 26% de ces crédits bénéficient à des actions relevant du développement économique et de l'emploi.



Répartition des crédits de la politique de la ville par EPCI en 2019 :

GPS	3 622 595 €	PARIS SACLAY	702 895€
EPT GOSB	751 687 €	ETAMPOIS	257 858€
CA VYVS	988 347€	Action départementale	288 054€
CDEA	612 214€		

S'y ajoutent :

- ▶ 120 postes d'adultes-relais en 2019: valorisation 2,35 M€
- ▶ 32 postes FONJEP (Fonds Jeunesse et Education Populaire ; 42 demandés en 2020) : valorisation 0,23 M€
- ▶ La dotation politique de la ville qui a concerné en 2019 4 communes sur 5 éligibles pour un montant total de 3,24 M€

L'EMPLOI DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE

Le taux de chômage dans les QPV a connu une baisse de 7%, mais demeure 3 fois supérieur à la moyenne départementale (17,6% pour un taux de chômage départemental de 6,5%).

Les 39 QPV du département répartis sur 24 communes accueillent 11,6% de la population essonniennne (148 798 personnes) dont 72% au sein de l'agglomération Grand Paris Sud (source Insee). Les 15 726 demandeurs d'emploi (cat ABC) en QPV sont pour 20,9% des DETLD (24 mois et +), 18,7% des jeunes de -26 ans et à 49,3% des femmes.

Les emplois francs favorisent l'accès des résidents QPV à l'emploi durable, en évitant la discrimination. Expérimenté depuis le 1er avril 2018 sur le territoire de GPS pour les QPV de Corbeil, Evry-Courcouronnes, Grigny, le dispositif est étendu à l'ensemble des QPV essonniens depuis le 27 mars 2019. Depuis avril 2018, il y a eu 911 bénéficiaires en Essonne (dont 768 pour l'année 2019) selon la domiciliation du salarié, soit 99,7% de réalisation de l'objectif. 83% ont été embauchés en CDI.



Lancé par le Préfet de Région Île-de-France en 2017, le plan régional d'insertion pour la jeunesse des quartiers prioritaires de la ville (PRIJ) s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans qui connaissent des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. L'objectif est de repérer les jeunes sans activité et hors institution. 6 groupes opérationnels ont été constitués à Grigny, Viry-Chatillon, Evry-courcouronnes, Corbeil-Essonnes Epinay sous Sénart, Vigneux-sur-Seine. A fin janvier 2019, 199 jeunes étaient accompagnés dans le cadre du PRIJ.

Dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences (PIC), la DIRECCTE a accompagné différents appels à projets (AAP) auprès des structures de l'Essonne dont notamment :

▶ L'AAP - Repérage et mobilisation des publics dits « invisibles »

En Essonne, on estime le nombre de jeunes NEET (ni en études, ni en emploi, ni en formation) sur le territoire à 28 600.

Le repérage des publics dits « invisibles » est donc un enjeu décisif. L'objectif est de faire émerger des démarches permettant d'« aller vers » les jeunes non accompagnés pour leur permettre d'accéder à un suivi, à une formation ou à un droit.

4 projets ont été retenus dont 3 sur des territoires PRIJ pour un montant total de la subvention allouée de 1 380 000€, soit 12,4% de l'enveloppe régionale. L'objectif est d'accompagner 1 715 jeunes essonniens.

▶ L'AAP prépa-apprentissage

Il a pour ambition de créer un « sas » qui permettrait aux jeunes, et notamment aux plus vulnérables, de mieux préparer leur entrée en apprentissage.

En 2018, l'Essonne comptait 7 336 contrats enregistrés dont 10 % étaient des résidents en QPV



LES CONTRATS DE VILLE

11 contrats de ville ont été signés en 2015 avec l'ensemble des acteurs locaux (État, intercommunalités, communes, Conseil départemental, Conseil régional, acteurs privés ou publics et associations).

La loi de finances pour 2019 du 28 décembre 2018 a prolongé la durée des contrats de ville jusqu'en 2022 dans le but de les adapter à la «feuille de route» du Gouvernement composée de 40 mesures classées en 5 thématiques :

SÉCURITÉ

ÉDUCATION

EMPLOI

LOGEMENT

LIEN SOCIAL



La rénovation des contrats de ville prend la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques (PERR), à l'échelle intercommunale, qui s'inscrit dans la logique du pacte de Dijon signé par le Premier Ministre le 10 juillet 2018 et s'appuie sur 3 principes : approche globale de l'action publique, différenciation en fonction des territoires, responsabilisation et évaluation des acteurs.

6 PERR seront déclinés en Essonne et sont actuellement en phase de signature, dont le premier concerne l'agglomération Cœur d'Essonne et a été signé en décembre 2019.

Près de 26 % de cette même enveloppe 2019 a bénéficié à des actions relevant du développement économique et de l'emploi. Cette orientation «emploi» sur les crédits de la politique de la ville sera également une priorité importante sur la programmation 2020.

Avec le déploiement de 1 000 postes d'adultes-relais supplémentaires au niveau national en 2019, l'Essonne a bénéficié de 15 postes supplémentaires. Au-delà de leurs missions de médiation sociale, les adultes-relais sont avant tout des personnes qui sont en construction d'un parcours professionnel, accompagnés par leur employeur et par l'État.



Signature de l'avenant à la convention Action Cœur de Ville à Saint-Michel-sur-Orge le 24 décembre 2019



LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'INSERTION PAR L'ÉCONOMIE

Visite au centre Emmaüs d'Épinay-sur-Orge, en présence d'A. Choquet, Directrice départementale de la cohésion sociale



2019, ANNÉE DE LA TERRITORIALISATION DE LA STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ EN ESSONNE

L'étape la plus marquante fut la signature, le 27 mai 2019, de la contractualisation entre le Préfet et le Président du Conseil départemental centrée sur 4 objectifs répartis en 18 actions.

Ainsi le Conseil départemental a pu bénéficier de crédits de l'État pour un montant de 1,1 M€ au titre de la stratégie auquel s'ajoutaient 0,7 M€ au titre de la dernière année de la convention du fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI). Ce Fonds a permis de déployer en Essonne 34 projets d'insertion vers l'emploi sur les trois années prévues par la convention pour un montant total de 2,1 M€.

INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

L'insertion par l'activité économique (IAE) est un dispositif de politique de l'emploi spécifique, destiné à des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières les privant d'un accès direct au marché du travail. Elle leur propose un parcours d'insertion d'une durée maximale de 24 mois (par le biais d'un Contrat à Durée Déterminée d'Insertion), combinant à la fois une mise en situation de travail, un accompagnement social et professionnel et une formation.

39 structures existent en Essonne :

- ▶ 11 Entreprises d'Insertion (EI)
- ▶ 6 Associations intermédiaires (AI)
- ▶ 2 Entreprises de travail Temporaire d'Insertion (ETTI)
- ▶ 21 porteurs d'Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) pour un nombre total de 34 chantiers

A noter, le démarrage en 2019 de 2 nouveaux chantiers au sein des QPV :

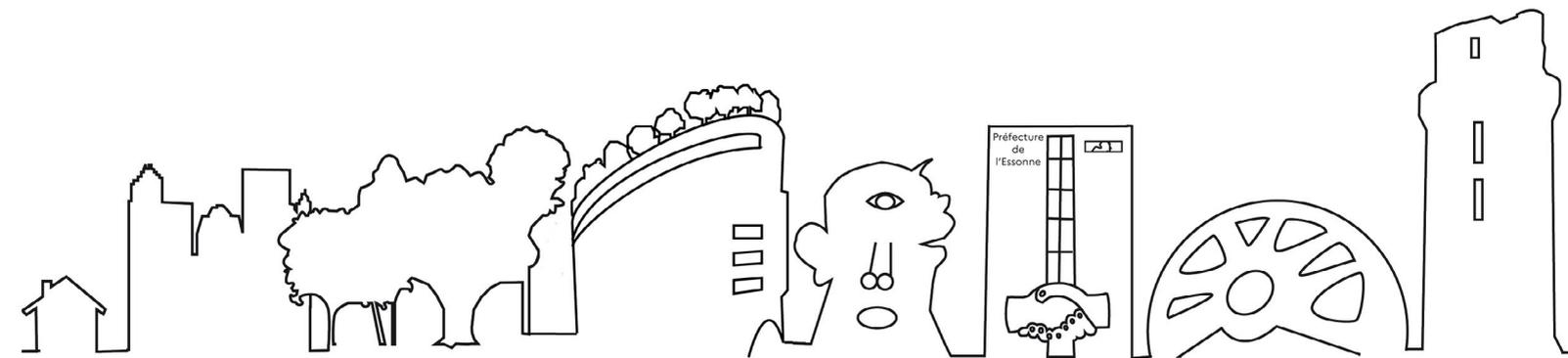
- ▶ ACI pré qualification porté par ARIES (Champtier du Coq à Évry)
- ▶ ACI pré qualifiant porté par le CFP (Grigny) en lien avec 3 bailleurs sociaux

En 2019, 3 478 personnes se sont vu proposer une offre d'insertion (soit 984 ETP), pour un montant total de subvention de 9,3 M€. 29% des salariés en insertion sont issus des QPV.



5 LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET NUMÉRIQUE

Une ambition en acte





DES PROJETS INTÉGRÉS DE TERRITOIRES

L'État porte avec des partenaires les politiques publiques en faveur de la transition énergétique : promotion des énergies renouvelables et de récupération, rénovation énergétique des bâtiments, mobilité durable. La transition écologique et énergétique est une ambition qui traverse toutes les autres politiques publiques. Plusieurs outils sont mobilisés à ces fins.

LES PLANS CLIMAT AIR FRANCE ÉNERGIE

Ces documents de stratégie territoriale déclinés en plans d'action opérationnels dont l'objectif est d'atténuer le changement climatique, de le combattre et de s'y adapter.

En 2019, en Essonne, 2 EPCI ont approuvé leur PCAET (Plan climat-énergie territorial) : les communautés d'agglomération Paris-Saclay et Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart. Plusieurs autres territoires dont les PCAET sont toujours en cours ont sollicité un appui de la Direction Départementale des Territoires (DDT) :

- ▶ association au diagnostic de la communauté d'agglomération Étampois-Sud-Essonne (CAESE)
- ▶ élaboration du schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération de la communauté Cœur d'Essonne Agglomération (CdEA)
- ▶ participation aux groupes de travail thématiques de la communauté de communes du Dourdannais en Hurepoix (CCDH) et de la communauté de communes Entre Juine et Renarde (CCEJR)

LA COMMUNAUTÉ DÉPARTEMENTALE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'État co-anime avec le Conseil départemental la Communauté Départementale de Transition Écologique (CDTE 91) en étroite relation avec la CCI, l'Ademe, l'Institut Paris Région et le CAUE. La CDTE organise chaque année des ateliers d'échange et de sensibilisation à destination des chargés de mission Plan Climat Air Énergie des EPCI. En 2019, sur proposition de la CCI, les partenaires de la CDTE 91 ont également lancé le « baromètre de la transition énergétique » : il s'agit d'indicateurs de synthèse à l'échelle départementale disponibles en ligne sur internet et relatifs à la mise en œuvre de la transition énergétique en Essonne.

Signature du CTE Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart le 19/07/19, en présence d'E. Wargon, secrétaire d'État à la Transition Écologique



LES CONTRATS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CTE)

Autres projets de stratégie territoriale intégrée à l'échelle des EPCI, les contrats de transition écologique sont signés entre la collectivité qui se lance dans la démarche, l'État, les autres collectivités volontaires, divers partenaires financiers (Banque des territoires, Ademe, etc.) en vue de co-construire avec les acteurs du territoire une transition écologique génératrice d'activités économiques et d'opportunités sociales. **La collectivité porte son projet, l'État l'accompagne et la soutient.**

Le 19 juillet 2019, la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart a été l'un des 20 territoires français à expérimenter la démarche, et la première collectivité francilienne à signer un CTE. Ce dernier comporte 13 actions qui couvrent des domaines aussi variés que le bâtiment, la mobilité, l'agriculture, l'environnement et le cadre de vie, les filières et l'économie et les énergies renouvelables.

LE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Composée d'une enveloppe unique et déconcentrée à l'échelle régionale, son montant en 2019 pour la région IDF s'est élevé à 76,4 M€ sur laquelle **l'Essonne s'est vue attribuée 15,5 M€.**

Ces crédits ont permis de financer 12 projets s'inscrivant dans le cadre du soutien aux grandes priorités d'investissement comme la rénovation énergétique des bâtiments ou les mobilités alternatives à l'automobile et ce pour un montant total de 3 M€.



LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Dans le cadre de la « Mobilisation pour l'emploi et la transition énergétique », les Services de l'État sont mobilisés sur le sujet de la rénovation énergétique des bâtiments pour fixer les contours d'un futur service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE). Ce service sera financé avec une enveloppe nationale de certificats d'économie d'énergie (CEE) d'un montant de 200 M€ à mobiliser en 5 ans, financement qui se substitue aux modalités actuelles portées par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

L'ambition du chantier est d'assurer auprès des concitoyens une information homogène sur le territoire et d'apporter des conseils et un accompagnement sur la rénovation énergétique



En Essonne, chaque usager a la possibilité de contacter un conseiller en énergie soit au sein du réseau Faire (www.faire.fr), soit pour les ménages les plus modestes auprès du Point rénovation info service (PRIS)-Anah porté par le service habitat de la DDT ou le PRIS-ADIL porté par l'Agence départementale pour l'information sur le logement.

Le Conseil départemental met à la disposition des Essonnais la Maison départementale de l'habitat (MDH), située à Évry et pilote la Plateforme de la rénovation énergétique (PTRE) appelé « Rénover Malin ».

Le projet de service d'accompagnement à la rénovation énergétique

Les services de l'État aident actuellement la mise en place du SARE en Essonne afin de maintenir ce réseau d'information énergie et de développer son offre de service auprès des ménages et du petit tertiaire privé. Le SARE doit être effectif au 1er janvier 2021.

Pour aider les foyers les plus modestes, 26,8 M€ de crédits ont été engagés par l'État, (délégation locale de l'ANAH), en faveur de l'habitat privé essonnien en 2019. Ces engagements sont en augmentation de 67 % par rapport à l'année 2018 (16 M€).

Le programme de rénovation énergétique des logements « Habiter Mieux », lancé en 2011, monte encore en puissance dans le département de l'Essonne puisque 2 410 logements ont été financés en 2019 (18,6 M€), soit +77% par rapport aux réalisations de l'année 2018. L'année 2019 a notamment été marquée par la forte mobilisation du programme « Habiter Mieux agilité » (1297 logements individuels subventionnés), dans le cadre du dispositif « coup de pouce » mis en place par le Gouvernement.

La DDT a poursuivi son appui aux collectivités souhaitant mettre en place des dispositifs en faveur de la rénovation des logements privés, et sollicitant pour cela des financements de l'État et de l'ANAH. Parmi les 19 dispositifs contractuels en cours en Essonne, 4 ont été co-signés en 2019 :

- ▶ la prorogation du plan de sauvegarde de l'opération de rénovation des copropriétés d'intérêt national de Grigny 2
- ▶ le plan de sauvegarde de la copropriété du Parc du Petit Bourg à Evry-Courcouronnes
- ▶ l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) visant les copropriétés dégradées du Grand Vaux à Savigny-sur-Orge
- ▶ le programme d'intérêt général 2019-2024 « Réduction des consommations énergétiques et promotion de l'habitat durable » du Parc naturel régional du Gâtinais français



LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU



Rivière l'Orge

Le temps très sec observé entre juin 2019 et septembre 2019, avec des épisodes caniculaires très marqués, a conduit à une baisse généralisée des débits de rivières. L'Orge et l'Yvette ont atteint leur seuil d'alerte, l'Essonne son seuil de vigilance.

Des restrictions temporaires d'utilisation de l'eau ont ainsi été mises en œuvre par arrêtés préfectoraux en juillet 2019 pour l'Orge et l'Yvette. Elles concernaient principalement, le lavage de véhicules privés hors station professionnelle, les horaires d'arrosage des pelouses, des espaces verts et des espaces sportifs, le remplissage des piscines privées et plans d'eau hors activités commerciales, les horaires d'irrigation agricole par prélèvement en rivière, la limitation et la surveillance des rejets.

LA GESTION ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS

Le code de l'environnement impose une hiérarchisation des modes de traitement des déchets : privilégier la réutilisation, puis le recyclage, et éviter l'élimination, permet d'économiser des ressources, dans le cadre de la transition vers une économie circulaire.

Le département de l'Essonne compte 7 recycleries, 27 déchetteries, 6 plateformes de compostage des déchets verts, 2 unités de méthanisation des biodéchets, 3 unités d'incinération des déchets non dangereux avec valorisation énergétique, 1 installation de stockage des déchets non dangereux, avec valorisation du biogaz.

Depuis 2019, et le raccordement de l'incinérateur de Vert le Grand au réseau de chaleur de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, les trois incinérateurs du département produisent du chauffage pour des milliers d'Essonnais. En 2019, ces équipements auront produit 400 000 MWh de chaleur et 180 000 MWh d'électricité.

Par ailleurs, la société Enoris délégataire du SIMACUR a été autorisée en 2019, pour la gestion de son incinérateur de Massy, à incinérer le bois en fin de vie qui est un déchet particulièrement abondant en Île-de-France.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA MÉTHANISATION

La méthanisation consiste à produire du méthane à partir de la dégradation de matière organique. Cette matière organique peut être un déchet ou de la matière végétale. Deux méthaniseurs sont aujourd'hui en fonctionnement en Essonne.

Visite de la société Bionerval





En 2019, le Préfet de l'Essonne a autorisé la société Bionerval à augmenter la capacité de traitement de son méthaniseur pour répondre aux besoins de traitement des biodéchets collectés auprès des professionnels de la restauration ou des grandes surfaces. L'autorisation a été accompagnée d'un renforcement des exigences réglementaires pour la maîtrise des odeurs.

Au global, ces deux installations ont produit à elles-seules 24 MWh d'électricité et ont permis l'amendement de près de 6 000 ha de terres agricoles.

Outre ces trois installations, les stations d'épuration d'Évry et de Corbeil-Essonnes envisagent également de procéder à une valorisation du biogaz produit par les boues issues du traitement par méthanisation. Ce projet fait partie intégrante du contrat de transition écologique de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud.

Enfin, l'Essonne enregistre ses premiers projets de méthaniseurs agricoles qui permettent de produire du biogaz et des matières fertilisantes à partir des cultures intermédiaires à valorisation énergétique.

LA LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES DE DÉCHETS

Face à la recrudescence des dépôts sauvages de déchets dans le département de l'Essonne, les services de l'État en partenariat avec la Procureure de la République et le Président du Conseil Départemental ont réuni les élus du département de l'Essonne au sein d'un comité de pilotage consacré à la lutte contre les déchets.

Ce comité est créé pour :

- ▶ faciliter les échanges entre les maires, les services de l'État et le Parquet sur les affaires que les élus traitent
- ▶ identifier, de manière très concrète, les difficultés posées par l'application de la réglementation et de venir en aide aux collectivités pour accélérer leur traitement
- ▶ identifier des pistes d'amélioration des pratiques ou de la réglementation et faire remonter au niveau national le cas échéant des propositions d'évolution du droit

Il a confié à 4 groupes de travail le soin d'identifier des pistes d'amélioration du fonctionnement actuel. Ces groupes se sont réunis en 2019 et ont rendu leur conclusion lors de la réunion des élus qui s'est tenue le 30 octobre 2019. L'année 2020 doit voir la déclinaison concrète des outils élaborés (guide, expérimentation de mutualisation de services...).

LE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS CLASSÉES

En 2019, l'unité territoriale de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie Île-de-France (DRIEE) a réalisé près de 238 inspections auprès de 207 activités.

Ces inspections avaient pour objectif de vérifier la sécurité des installations et le vieillissement des équipements industriels. Elles ont aussi concerné pour 1/3 d'entre elles des activités non déclarées.

- ▶ 32 arrêtés de mise en demeure ont été notifiés, dont 22 d'entre eux à des exploitants d'installations régulièrement mises en service mais qui ne respectaient pas les prescriptions de fonctionnement
- ▶ 8 mises en demeure ont été notifiées à des exploitants en situation irrégulière
- ▶ 3 arrêtés de suspension ou de suppression d'activité ont été notifiés à des exploitants qui exerçaient une activité non déclarée

Une grande majorité de ces sanctions ont concerné des activités illicites d'élimination de déchets, qui reste une priorité d'inspection en région Île-de-France.

L'inspection des installations classées instruit les dossiers de demande d'implantation de nouvelles activités ou de modification des installations existantes. Le nombre de demandes de création de nouvelles installations est resté significatif, dans la continuité de l'année dernière.





L'ACCÈS AU TRÈS HAUT DÉBIT ET À LA COUVERTURE MOBILE

L'Essonne s'est dotée le 16 septembre 2019 d'une stratégie de développement des usages et services numériques (SDUSN) visant à dresser un état des lieux de la présence numérique sur le territoire et à outiller ce dernier en arrêtant (suite à la concertation et mobilisation des acteurs du territoire) une démarche d'accompagnement et d'accélération de la transition numérique.

Le déploiement de la fibre optique

Les collectivités ont mis à jour en 2016 le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) de 2012 dans l'objectif de couvrir l'ensemble de la population essonnienne en très haut-débit. Le projet, porté par le Syndicat Mixte Ouvert Essonne Numérique, prévoit la couverture en fibre optique jusqu'à l'abonné de plus de 115 000 locaux à horizon 2021. L'Etat finance ce dernier à hauteur de 15,44 M€. Ce montant couvre le déploiement du réseau de fibre optique ainsi que la réalisation, en avance de phase, de 27 opérations « fibre au village » qui ont permis d'améliorer les débits de près de 11 000 foyers. **Déjà 0,86 M€ d'euros ont été versés au soutien du projet.**

A ce jour, **129 000 prises ont été déployées dont 99 000 sont opérationnelles pour les habitants.** Le taux de couverture est de 17 % au sud du département (124 communes) et autour de 80 % pour le nord du département (70 communes).

Outre le déploiement de la fibre optique, le département enregistre une augmentation sensible du nombre de projets de datacenters. Il semble, au regard du nombre de dossiers identifiés en 2020, que l'Essonne suscite un intérêt auprès des opérateurs. Ce regain d'intérêt peut s'expliquer par trois facteurs :

▶ des disponibilités foncières

▶ des capacités disponibles du réseau électrique

▶ la présence d'infrastructures haut-débit

La couverture mobile en 4G

Pour l'année 2019, 2 arrêtés (arrêté du 12 juillet 2019 et celui du 23 décembre 2019) ont été pris afin de lister les sites à couvrir en priorité par les 4 opérateurs de téléphonie mobile au titre du dispositif de couverture ciblée. **Ce sont donc 20 antennes relais qui sont en cours d'installation afin d'offrir une couverture 4G et une amélioration de la couverture en SMS et voix sur les communes d'Itteville, Saint-Vrain, Chalo-Saint-Mars, Guillerval et Saint-Sulpice.**

L'État et le département poursuivent le recensement des zones en déficit de couverture, en étroite collaboration avec les maires. **Pour 2020, 11 nouvelles antennes sont d'ores et déjà prioritaires sur les communes de Bièvres, Soisy-sur-Seine, Saintry-sur-Seine, Saint-Sulpice-De-Favières.**

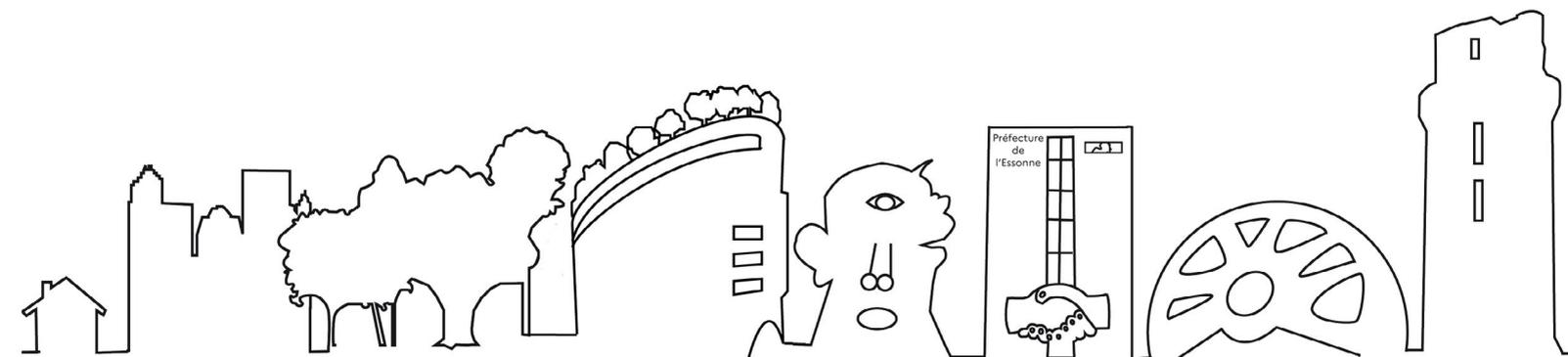


129 000 prises fibre
déployées dont **99 000**
opérationnelles pour les
habitants



6 LES SERVICES AUX PUBLICS

Une offre évolutive adaptée
aux besoins et un accès
facilité pour l'utilisateur





ŒUVRER POUR LA PROXIMITÉ DES SERVICES AUX PUBLICS

LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL DANS LES SERVICES PUBLICS : UNE PRIORITÉ DÉPARTEMENTALE

L'accès aux services au public est un enjeu majeur dans les territoires. Dès lors, en co-pilotage avec le Conseil départemental, l'État a élaboré un Schéma Départemental d'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) signé conjointement en décembre 2017. Ce document-cadre a une double fonction :

- ▶ dresser un état des lieux des services marchands et non marchands (du quotidien) existants, en relevant les manquements et/ou carences
- ▶ déterminer les axes prioritaires et actions à mettre en œuvre pour améliorer l'état des services au public, à savoir : la santé, l'accès au numérique, le maintien du commerce de proximité, la mutualisation des structures de services existantes et le développement de tiers-lieux

Depuis 2018, le SDAASP s'est concrétisé par plusieurs actions opérationnelles. Des plateformes de télé-services et d'accompagnement des usagers sont également attendues pour la fin d'année 2020.

Des boîtes à outils et des cartographies de tiers-lieux feront office de bases de référencement en vue de nouveaux modèles économiques, fondés sur la préservation des commerces de proximité.

Concernant l'offre de santé, la promotion du dispositif auprès des collectivités a favorisé l'ouverture de 6 maisons de santé pluridisciplinaires (MSP). Deux nouvelles MSP ont été créées depuis le début de l'année 2020 – faisant de l'Essonne le département le plus pourvu en la matière (avec 23 MSP au total), juste après Paris. 10 projets sont, de plus, en cours de réalisation.

Pour mieux répondre aux besoins des patients, le SDAASP a également promu :

- ▶ le développement de la télémédecine dans les territoires ruraux (relais de télémédecine de Moigny-sur-Ecole)
- ▶ La mise en place d'un dispositif d'accompagnement des professionnels de santé dans leur projet d'installation en Essonne et dans les départements limitrophes (77-94)



D'autres objectifs sont également poursuivis par le SDAASP, en termes d'aménagement du territoire, de mobilité et d'autonomie des personnes. En la matière, des actions opérationnelles sont à venir.

UN POINT D'ENTRÉE DE PROXIMITÉ VERS PLUSIEURS ADMINISTRATIONS : LES ESPACES FRANCE SERVICES

L'État, dans la continuité des maisons de services au public (MSAP), a créé en 2019, le label France Services.

Son ambition est de mettre à disposition des usagers, sur un même site, un panier de services proposés par neuf opérateurs nationaux (La Poste, la CNAF, la MSA, la CNAV, la CPAM, Pôle Emploi, les ministères de l'Intérieur et de la justice, la Direction Générale des Finances Publiques) signataires de la charte nationale France Services. Il s'agit ainsi de garantir une offre étoffée et uniforme, pour répondre aux besoins de proximité.

Depuis janvier 2020, 9 espaces France Services sont opérationnels en Essonne. 8 cantons essonniers bénéficient de cette offre partenariale. De nouvelles ouvertures auront lieu d'ici fin 2020. Le maillage territorial sera complété en 2020, avec l'implantation de plusieurs autres structures.

Un point-relai à la sous-préfecture d'Étampes

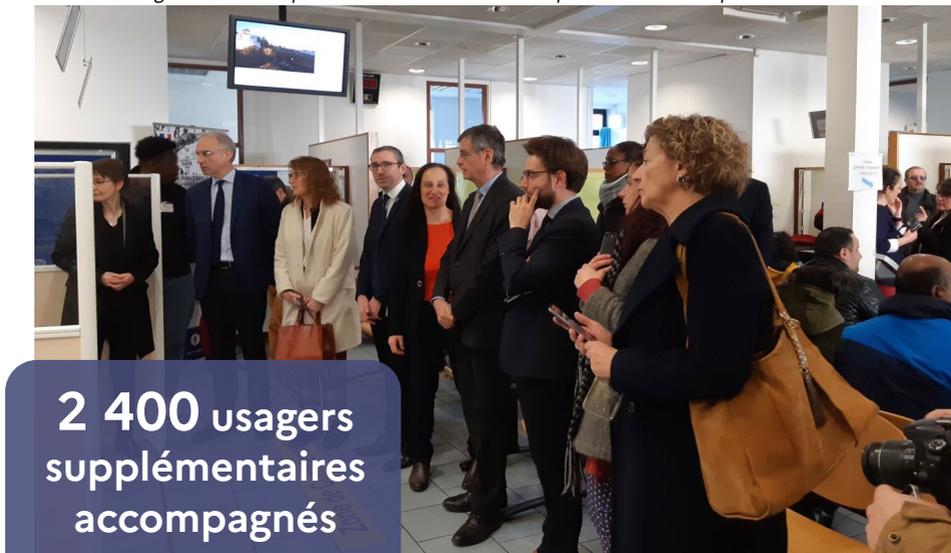
Afin de répondre au besoin d'accompagnement des usagers face à la dématérialisation des démarches administratives, la sous-préfecture d'Étampes accueille, depuis le 19 mars 2019, un point-relais de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), des permanences de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne (CCIE) et du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), ainsi qu'une expérimentation menée avec la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF, au sein de la DDPP).

De mars à décembre 2019, plus de 2 400 usagers supplémentaires ont été ainsi accompagnés en sous-préfecture.

En janvier et février 2020, 400 usagers avaient déjà été reçus.

La sous-préfecture a complété son offre de services et a été labellisé « France Services », le 1er février 2020.

Inauguration de l'Espace France Service à la sous-préfecture d'Étampes en février 2020



**2 400 usagers
supplémentaires
accompagnés**



UN RÉSEAU DE FINANCES PUBLIQUES ADAPTÉ AUX BESOINS DES TERRITOIRES

La DDFIP de l'Essonne a multiplié les actions en 2019 pour améliorer la qualité de l'accueil et du service rendu. Cette démarche se poursuit en 2020.

La DDFIP est, tout d'abord, l'un des opérateurs du réseau France Services. En complément, la DDFIP mène de front 3 projets qui auront des effets positifs sur la qualité de l'accueil.

- ▶ En premier lieu, la direction propose désormais, dans l'ensemble des Services des Impôts des Particuliers (SIP) et des Services des Impôts des Entreprises (SIE), des accueils sur rendez-vous. Optionnel dans les SIP, il est de principe dans les SIE, en raison de la très forte dématérialisation des procédures dans la sphère professionnelle. Chacun de ces services a défini des plages et des créneaux de rendez-vous, qui peuvent aller au-delà des horaires d'ouverture.

Proposé par le service ou demandé par l'utilisateur dans son espace en ligne sur www.impots.gouv.fr, le rendez-vous est systématiquement précédé d'un appel téléphonique pour le préparer au mieux. Dans près de 60 % des cas, ce contre-appel permet d'apporter la réponse attendue et d'éviter un déplacement à l'utilisateur. Les retours qualitatifs sont bons.

- ▶ En second lieu, dans le cadre de l'élaboration concertée du nouveau réseau de proximité de la DDFIP 91, le nombre de points de contact avec les usagers augmentera de 100 % sur la période 2020-2023. Dans les communes où une trésorerie a été restructurée (tel est le cas en 2019 de Viry-Châtillon), parallèlement à la spécialisation des trésoreries, des permanences sont mises en place. Aucune commune ne sera donc « orpheline ».
- ▶ En troisième lieu, les finances publiques améliorent aussi leurs modes de relation avec les collectivités locales. A côté des Services de Gestion Comptable - qui assurent les fonctions de gestion les plus courantes au service des collectivités -, la DDFIP installe, dès 2020 (respectivement au printemps et à l'automne), deux conseillers aux décideurs locaux (la cible d'ici 2023 étant de 9), dont la mission - nouvelle et dédiée - est d'apporter des réponses fines à des questions complexes combinant, par exemple, enjeux de comptabilité publique et de fiscalité.



B. Soulié, Directeur adjoint et P. Dufresnoy, Directeur départemental des Finances Publiques

La DGFIP et, dans l'Essonne la DDFIP, ont formalisé ces évolutions en leur donnant une visibilité pluriannuelle, par la voie d'une « charte d'engagements » publiée en janvier 2020, à l'occasion du premier comité de pilotage des Espaces France service. Le Nouveau Réseau de Proximité des Finances Publiques enrichit ainsi en pratique le schéma d'accessibilité aux services publics, et sa charte d'engagement a naturellement vocation à s'intégrer dans le Schéma Départemental d'Accessibilité Aux Services Publics (SDAASP).

L'ACCUEIL DU PUBLIC EN PRÉFECTURE ET SOUS-PRÉFECTURES



Préfecture d'Evry-Courcouronnes

En 2019, l'accueil général a orienté et renseigné environ 100 000 personnes, soit en moyenne 400 usagers par jour. 85% des usagers accueillis sont orientés vers la Direction de l'Immigration.

Une nouvelle organisation de l'accueil des usagers a été mise en place à partir de décembre 2019.

La procédure de prise de rendez-vous est désormais entièrement dématérialisée et les flux d'usagers ont été fluidifiés, avec la fin des files d'attente à l'extérieur de la préfecture.

Sous-préfecture d'Étampes

Le nombre d'usagers étrangers reçus à la sous-préfecture d'Étampes a augmenté de 16% comparativement à 2018 (9 364 en 2018, 10 895 en 2019). Le nombre de titres délivrés est passé de 1 308 en 2018 à 1 695 en 2019, soit une hausse de 29 %.

En mai 2019, la sous-préfecture a pris complètement en charge les dossiers relatifs aux statuts des étudiants et stagiaires étrangers, ainsi que le renouvellement des régularisations au titre de l'admission exceptionnelle au séjour.

Sous-préfecture de Palaiseau

Le bureau des services à la population à la sous-préfecture de Palaiseau a connu une activité soutenue en 2019, avec plus de 77 300 usagers accueillis, soit une évolution de +16,71 % par rapport à l'année précédente. Consécutivement, le nombre de titres de séjours a augmenté, passant de 13 777 en 2018 à 15 911 en 2019.

Cette année, ce service a profondément révisé ses procédures et son offre de services, dans une démarche constante de recherche d'efficacité et de qualité dans le service rendu. L'ouverture d'un guichet dédié aux procédures rapides et le fort développement des procédures sur rendez-vous participent de cette ambition d'un service plus performant. 2 postes supplémentaires ont été créés dans cette perspective.



GUICHET D'ACCUEIL DES TALENTS ETRANGERS

Inauguré le 6 septembre 2018, le Guichet d'Accueil des Talents Étrangers (GATE) s'est installé sur le campus d'Orsay de l'Université Paris-Sud, de septembre à décembre 2019. Plus de 3 500 étudiants et scientifiques internationaux ont pu ainsi bénéficier, en un lieu unique, de l'accompagnement des principaux organismes partenaires (l'association Science Accueil, la CPAM, la CAF, le CROUS, la RATP, Pôle Emploi, Campus France, la Sous-Préfecture de Palaiseau).

Plusieurs actions fortes ont jalonné l'année 2019 :

- ▶ Le 24 mai, un séminaire d'équipe a rassemblé tous les personnels des opérateurs affectés au GATE pour leur faire partager l'ambition commune du GATE
- ▶ Un site web « Gate-Paris-Saclay.fr » est aujourd'hui actif
- ▶ Un dispositif de visio-guichet est en cours de développement. Il permettra une mise en relation avec les référents des différents opérateurs. Le but est de trouver des solutions rapides aux situations les plus complexes



DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES ACCESSIBLES EN LIGNE

LA NUMÉRISATION DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES EN PRÉFECTURE ET SOUS-PRÉFECTURES



Depuis novembre 2017, le ministère de l'intérieur a mis en place des télé-procédures pour les demandes de permis de conduire ou d'immatriculation des véhicules. Ces télé-procédures sont examinées par des plateformes interdépartementales.

L'une d'elles, installée à la préfecture de l'Essonne, instruit les demandes de permis de conduire de 6 départements. En 2019, elle a traité 390 000 dossiers dont 164 000 ont abouti à un ordre de production de permis de conduire et 83 000 permettant de générer une inscription au permis de conduire.

En parallèle, l'État s'est investi dans l'accompagnement des usagers éloignés des outils informatiques. A cet effet, des points numériques, animés par des volontaires en service civique, ont été installés à la préfecture et dans les sous-préfectures. Ils ont accueilli, en 2019, plus de 30 000 usagers.

L'expérimentation de la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme

À partir du 1er janvier 2022, les communes de plus de 3 500 habitants devront obligatoirement recevoir et instruire les demandes de permis de construire, les déclarations préalables et les certificats d'urbanisme, de façon dématérialisée.

La Direction départementale des territoires de l'Essonne, accompagnée d'une dizaine de communes et d'EPCI, participe en 2020 à l'expérimentation des outils proposés par le ministère en charge de l'urbanisme. La démarche sera progressivement déployée dans les autres collectivités.

Pour l'utilisateur, les avantages sont multiples :

- ▶ un gain de temps : il ne sera plus nécessaire de se rendre en mairie pour déposer sa demande
- ▶ plus de souplesse : l'utilisateur pourra bénéficier d'une assistance en ligne sur le site www.service-public.fr
- ▶ plus de transparence : l'utilisateur pourra connaître l'état de son dossier en ligne
- ▶ des économies de reprographie et d'affranchissement

La dématérialisation des demandes d'exploitation commerciale en 2019

Le secrétariat de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) est assuré par la préfecture. Les convocations et échanges de documents vers les pétitionnaires et les membres de la CDAC se font désormais de façon dématérialisée. La plateforme d'échange électronique de documents, appelée GEIDA (gestion des échanges informatisés des demandes d'autorisation), simplifie le traitement de ces demandes d'exploitation commerciale entre l'échelon territorial et l'échelon national.

La mise en service fin 2019 du code du travail numérique

À la fin de l'année 2019, afin de compléter l'offre de renseignement en droit du travail proposée par les DIRECCTE, le ministère du Travail a mis en ligne un code du travail numérique qui permet de trouver des réponses accessibles aux non-juristes. Disponible sur <https://code.travail.gouv.fr/>, cet instrument d'assistance juridique ne remplace pas l'accueil personnalisé – toujours très sollicité – mais vient le compléter.

La dématérialisation des demandes d'autorisation de travail des étudiants étrangers via *Work in France*

Lancée en mars 2019 par la DIRECCTE, la plateforme *Work in France* a très vite été adoptée par les nombreux étudiants étrangers présents dans les pôles universitaires du département essonnien. En 2019, 1 200 dossiers ont été ainsi traités – évitant aux étudiants des déplacements dans les services de la DIRECCTE et garantissant une réponse plus rapide de l'administration.

La dématérialisation des demandes de DETR et de DSIL

Dans un souci de simplification des démarches, la dématérialisation via la procédure « démarches simplifiées » utilisées pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) depuis 2019 a été déployée en 2020 avec succès pour le dépôt des dossiers « GPI » et « dédoublement de classes ».



LES SERVICES DE L'ÉTAT EN CHIFFRES

Dans le cadre de la transparence et de l'efficacité des services publics de l'État :

▶ le Centre d'Expertise et de Ressources Titres Permis de conduire d'Evry-Courcouronnes enregistre un délai d'instruction de 1,1 jour

▶ les services de la préfecture obtiennent un taux d'appels aboutis de 94 %

Une présence numérique affirmée

La stratégie de communication interministérielle des services de l'État en Essonne a permis d'accroître le nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux. Entre octobre 2018 et mai 2020, on dénombre :

 + 4458
ABONNÉS

SOIT 12 320

 + 9465
ABONNÉS

SOIT 24 800

Dans le même temps, le taux de connexion au site internet départemental de l'État a augmenté de 7 points en évoluant de 10,8 % en 2018 à 17,52 % en 2019.

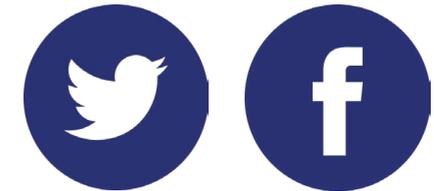
 + 7 POINTS



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**NOUS
SUIVRE**



www.essonne.gouv.fr